

# RAPPORT D'ÉTUDE

Insee - Nord-Pas-de-Calais

**Document finalisé  
en novembre 2008**

# Sommaire

Présentation du rapport	3
Synthèse	6
Indicateur 1 - Produit intérieur brut par habitant	7
Indicateur 2 - Produit intérieur brut par emploi	8
Tableaux complémentaires : Évolution des PIB par habitant et PIB par emploi	14
Encadré méthodologique : Définition et calcul du PIB, du PIB par habitant et du PIB par emploi	14
Indicateur 3 - Taux d'emploi des 15-64 ans	15
Tableaux complémentaires : Taux d'emploi et d'activité des 15-64 ans, taux de chômage des 15 ans et plus, par sexe	18
Encadré méthodologique : Définition des taux d'emploi, taux d'activité et taux de chômage	21
Indicateur 4 - Taux d'emploi des 55-64 ans	22
Tableaux complémentaires : Taux d'emploi et taux d'activité des 55-64 ans par sexe	25
Indicateur 5 - Niveaux d'instruction obtenus par la population des 25-64 ans	27
Tableaux complémentaires : Évolution des niveaux d'instruction obtenus par la population âgée de 25 à 64 ans, part des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'éducation secondaire supérieur au 1 <sup>er</sup> juillet 2005 et proportion de bacheliers dans une génération	31
Encadré méthodologique : Définition des niveaux d'instruction	31
Indicateur 6 - Dépenses de recherche et développement en pourcentage du PIB	33
Encadré méthodologique : Définition des dépenses intérieures régionales de R&D	36
Indicateur 7 - Part de la Formation Brute de Capital Fixe dans le PIB	37
Encadré méthodologique : Définition de l'investissement des entreprises	39
Indicateur 8 - Taux de pauvreté	40
Tableau complémentaire : Médiane des niveaux de vie des personnes sous le seuil de pauvreté	42
Encadré méthodologique : Taux de pauvreté	42
Indicateur 9 - Taux de chômage de longue durée	43
Tableau complémentaire : Part du chômage de longue durée dans le chômage total	45
Encadré méthodologique : Définition du chômage de longue durée	45
Indicateur 10 - Émissions de gaz à effet de serre	46
Tableau complémentaire : Évolution des émissions de gaz à effet de serre depuis 1990	48
Encadré méthodologique : Émissions de gaz à effet de serre	48
Indicateur 11 - Intensité énergétique de l'économie	49
Tableau complémentaire : Répartition de la consommation finale par type d'énergie et par secteur	52
Encadré méthodologique : Définition de l'intensité énergétique de l'économie	52
Indicateur 12 - Volumes transportés de marchandises rapportés au PIB	53
Encadré méthodologique : Calcul de l'indice de volumes transportés de marchandises rapportés au PIB	55
Bibliographie	56

Directeur de la Publication : Jean-Jacques MALPOT

Coordination du rapport : Aurélien DAUBAIRE et Delphine LÉGLISE

Suivi partenarial : Alain PRUVOST et Grégory MARLIER (Région Nord-Pas-de-Calais)

Contribution aux études : Séverine BERTRAND et Delphine LÉGLISE (Insee), Bertrand LAFOLIE (Région Nord-Pas-de-Calais)

## Présentation du rapport

Lors du Conseil européen de Lisbonne en 2000, l'Union européenne s'est fixé comme objectif stratégique pour la prochaine décennie "de devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale". Le Conseil a également invité la Commission à établir un rapport annuel de synthèse sur la base d'indicateurs structurels, qui fournira un instrument de mesure objective des progrès réalisés dans le cadre des objectifs de Lisbonne, et servira de support aux messages-clés du rapport. En 2006, les quatre domaines suivants ont été établis comme les fondements de la stratégie de Lisbonne renouvelée : investir dans la connaissance et l'innovation, libérer le potentiel des entreprises, investir dans l'humain, moderniser les marchés du travail et concilier l'économie et l'écologie.

Une liste restreinte à 14 indicateurs, élaborée en concertation avec le Conseil et adoptée en 2003 (cf. tableau suivant), permet une présentation plus concise et une meilleure évaluation des résultats atteints par rapport aux objectifs fixés.

Indicateurs	Description de l'indicateur	Objectif	Déclinaison régionale
<b>Contexte économique général</b>			
1. PIB par habitant	Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Le PIB est ici ramené au nombre d'habitants.		Oui
2. Productivité de la main d'œuvre	Le PIB par emploi est destiné à donner une mesure d'ensemble de la productivité des économies nationales.		Oui
<b>Emploi</b>			
3. Taux d'emploi	Le taux d'emploi est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 15 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge.	Cible pour 2010 : taux d'emploi de 70% (60% pour les femmes)	Oui
4. Taux d'emploi des travailleurs âgés	Le taux d'emploi des travailleurs âgés est obtenu en divisant le nombre de personnes occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge.	Cible pour 2010 : taux d'emploi de 50%	Oui
<b>Innovation et recherche</b>			
5. Niveau d'éducation des jeunes	Cet indicateur est défini comme le pourcentage des jeunes de 20 à 24 ans ayant au moins atteint un niveau d'enseignement ou de formation secondaire supérieur. Cet indicateur est dérivé de l'enquête communautaire sur les forces de travail.		Partiellement
6. Dépense intérieure brute de R&D	La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances, y compris la connaissance de l'homme, de la culture et de la société, ainsi que l'utilisation de cette somme de connaissances pour de nouvelles applications." (Manuel de Frascati, édition 2002) Les activités de R&D se caractérisent par des transferts massifs de ressources entre unités, organisations et secteurs qu'il est important d'observer.	Cible pour 2010 : taux de 3%, deux tiers des dépenses de R&D devant provenir du secteur privé	Oui

<b>Réforme économique</b>			
7. Niveau des prix comparés	Les niveaux de prix comparés sont le ratio entre les parités de pouvoir d'achat (PPA) et les taux de change du marché pour chaque pays. Si l'indice des niveaux des prix comparés est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'Union européenne.		Non
8. Investissement des entreprises	L'indicateur est défini comme la formation brute de capital fixe (FBCF) exprimée en pourcentage du PIB. Le ratio donne la part du PIB utilisée par le secteur privé pour les investissements (plutôt que d'être utilisée pour la consommation par exemple).		Oui
<b>Cohésion sociale</b>			
9. Taux de risque de pauvreté après transferts sociaux	Proportion de personnes dont le revenu disponible par unité de consommation se situe en dessous du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).		Oui
10. Taux de chômage de longue durée	Chômeurs de longue durée (12 mois et plus) en pourcentage de la population active totale.		Oui
11. Dispersion des taux d'emploi régional	La dispersion des taux d'emploi régionaux (niveau NUTS 2) de la population des 15-64 ans est un indicateur des différences régionales d'emploi à l'intérieur d'un pays ou d'un groupes de pays. La dispersion des taux d'emploi régionaux est égale à 0 quand les taux d'emploi sont identiques dans toutes les régions.		Non
<b>Environnement</b>			
12. Émissions de gaz à effet de serre	Indice des émissions totales de gaz à effet de serre et cibles - En équivalents CO <sub>2</sub> (Année de base = 100) - En vertu du protocole de Kyoto, l'UE a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence de Kyoto et la période 2008-2012.	Cible : indice = 100 en 2010 pour la France	Oui
13. Intensité énergétique de l'économie	Cet indicateur est le ratio entre la consommation intérieure brute d'énergie et le PIB calculé pour une année civile. Il mesure la consommation d'énergie d'une économie et son efficacité énergétique globale.		Oui
14. Volume du transport de fret par rapport au PIB	Cet indicateur est défini comme le ratio entre les tonnes-kilomètres (route, rail et voies navigables, modes intérieurs) et le PIB indexé sur 1995.		Oui

Afin d'évaluer la situation de la région Nord-Pas-de-Calais au regard des "indicateurs de Lisbonne-Göteborg" et plus particulièrement des critères dits de la liste restreinte, l'Insee et le Conseil régional Nord-Pas-de-Calais ont mené un travail de déclinaison régionale de ces indicateurs. Le présent document est l'actualisation d'un premier rapport publié en 2006.

Les indicateurs déclinés pour la région Nord-Pas-de-Calais font l'objet de comparaison avec :

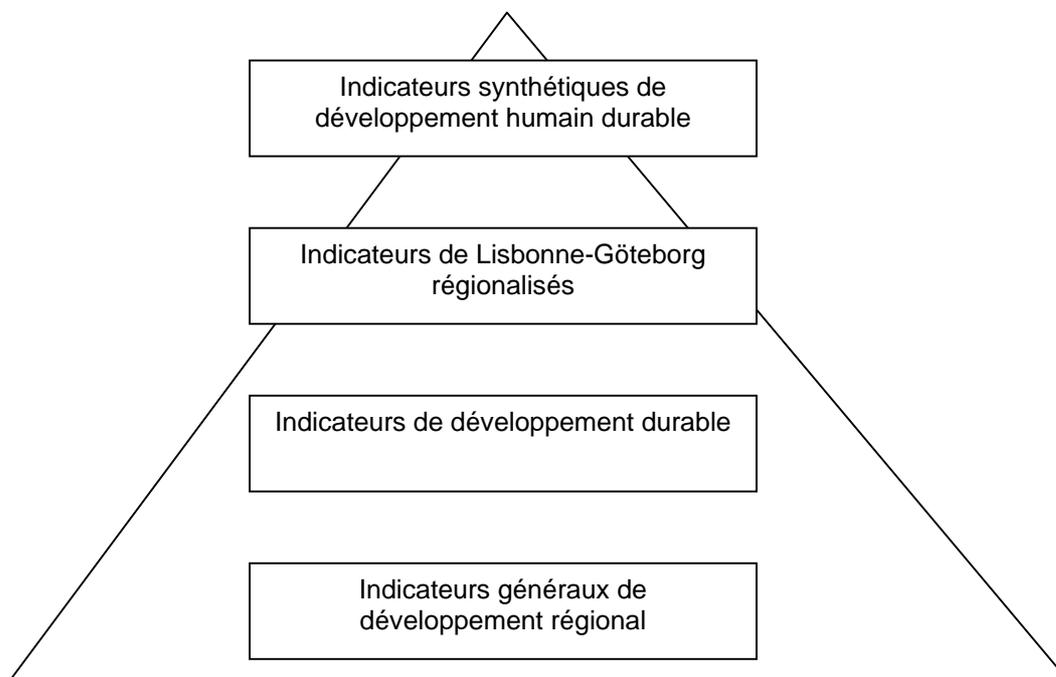
- la moyenne nationale ainsi que des régions françaises dont le poids démographique et économique est proche de celui du Nord-Pas-de-Calais (Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées et Alsace),
- dans la mesure des données disponibles, la moyenne de l'Europe des 15 et des 27 ainsi que les régions européennes du Kent, de la Flandre, de la Wallonie et de Bruxelles Capitale.

Pour le Conseil régional, le travail de déclinaison régionale des indicateurs de Lisbonne-Göteborg s'inscrit dans le cadre du projet "Indicateurs 21" de la Région Nord-Pas-de-Calais qui trouve son origine dans trois grands chantiers :

- la stratégie régionale vers le développement durable, adoptée en janvier 2000,

- les travaux du SRADT (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire) adopté en novembre 2006,
- l'Agenda 21 régional adopté en janvier 2004.

Cette initiative vise à mettre au point de nouveaux indicateurs permettant de mesurer le développement régional dans toutes ses dimensions. Ces indicateurs se répartissent selon quatre niveaux :



Le 1<sup>er</sup> niveau regroupe des indicateurs classiques de développement régional qui répondent aux différents enjeux identifiés lors des travaux du SRADT. Ils permettent de positionner le territoire régional par rapport à la moyenne nationale et européenne.

Le 2<sup>ème</sup> niveau correspond aux indicateurs régionaux de développement durable. La batterie d'indicateurs porte sur les trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le 3<sup>ème</sup> niveau correspond aux indicateurs du présent rapport, indicateurs issus de la stratégie européenne en faveur du développement durable, adoptée à Göteborg en juin 2001 et renouvelée en juin 2006.

Le 4<sup>ème</sup> niveau correspond aux indicateurs synthétiques de développement. Il s'agit de l'empreinte écologique, des principaux indicateurs de développement humain du PNUD, du Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté (BIP40) et de l'indicateur de santé sociale.

L'ensemble de ces nouveaux indicateurs permet de mesurer les progrès de la région vers un développement humain durable, de se doter d'outils de sensibilisation et d'information alimentant le débat public sur les choix de développement, d'aider au pilotage des politiques publiques dans la mesure où des simulations peuvent être réalisées en fonction des choix politiques (par exemple en matière de réduction de l'empreinte écologique), d'établir des comparaisons avec d'autres territoires.

## Le Nord-Pas-de-Calais parmi les régions françaises et européennes : peut-on se faire une vision d'ensemble ?

La déclinaison régionale des indicateurs de Lisbonne-Göteborg permet de positionner le Nord-Pas-de-Calais par rapport aux autres régions françaises et européennes, sous l'angle économique, social et du point de respect de l'environnement. Bien que peu nombreux, et synthétiques, les indicateurs étudiés appellent des interprétations nuancées. Le Nord-Pas-de-Calais n'est pas dans le groupe de tête, mais les dynamiques à l'œuvre sont parfois plus favorables qu'ailleurs.

Le Produit Intérieur Brut (PIB), qui mesure la richesse économique créée sur le territoire, est un exemple d'indicateur pouvant donner lieu à des lectures multiples. Quatrième région française par son poids économique, le Nord-Pas-de-Calais se situe en deçà des moyennes française et européenne si l'on rapporte la richesse économique créée sur le territoire au nombre d'habitants. Le retard est hérité du passé et non pas lié à un décrochage récent. En effet, depuis le milieu des années 80, l'évolution du PIB par habitant est similaire à la moyenne française, et s'est même révélée plus favorable au cours de la période 2001-2006.

Les emplois du Nord-Pas-de-Calais sont productifs, le PIB par emploi étant certes un peu inférieur à la moyenne française. Depuis 2002, l'économie régionale a fait des gains de productivité plus importants que la moyenne. La faiblesse du PIB par habitant s'explique en réalité par la faiblesse du taux d'emploi par rapport à la moyenne nationale, et plus encore par rapport à la moyenne européenne. Pour l'essentiel, l'écart est imputable à la faiblesse du taux d'activité des femmes, et dans une moindre mesure au niveau élevé du taux de chômage. Le taux d'emploi régional a diminué entre 2004 et 2006, après une période de hausse.

La part des dépenses de recherche et développement dans le produit intérieur brut est plus faible que les moyennes nationale et européenne. Elle n'a pas progressé depuis 1999, mais c'est le cas également au plan national : il n'y a pas de décrochage par rapport à la moyenne française. Par ailleurs, des produits et des processus innovants conçus ailleurs peuvent être produits ou mis en place dans la région.

Autre élément important sur la voie d'une économie de la connaissance, la part des personnes ayant effectué des études supérieures est moins élevée dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne en France ou en Europe. Mais la région comble son retard au fil des générations, au rythme de la hausse du niveau d'éducation.

Les indicateurs sociaux sont peu favorables. Le taux de pauvreté s'élève à 16,8% dans le Nord-Pas-de-Calais en 2004, soit 5,0 points de plus qu'en moyenne nationale. Le taux de chômage est élevé et, parmi les chômeurs, le chômage de longue durée est fréquent.

Sous l'angle du respect de l'environnement, le Nord-Pas-de-Calais suit une dynamique favorable. Les émissions de gaz à effet de serre sont en baisse de 0,8% par rapport à l'année 2000, et inférieures au niveau constaté en 1990, ce qui respecte l'objectif du protocole de Kyoto. Le volume de transports de marchandises augmente moins vite que le PIB, ce qui traduit le découplage de la croissance économique et du transport de fret. En lien avec les spécificités de l'économie régionale, qui conserve une industrie forte, le niveau du transport de fret est toutefois élevé, tout comme l'intensité énergétique de l'économie.

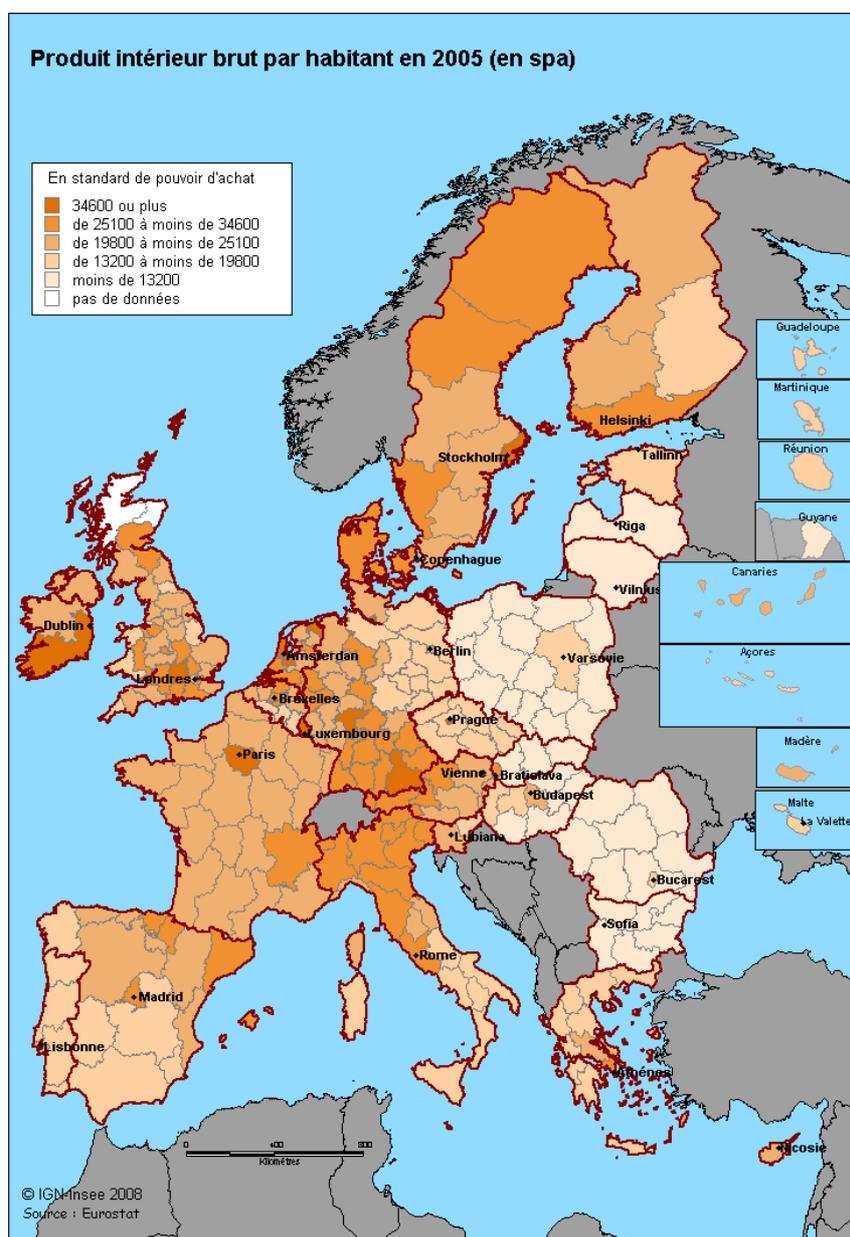
L'angle choisi pour analyser la situation régionale influe donc beaucoup sur l'image que l'on s'en fait. Si l'on se contente d'une photographie, la région apparaît souvent mal classée, ou en retard. Si l'on envisage les dynamiques à l'œuvre, des nuances importantes apparaissent : la région est souvent dans le rythme et parfois, pour tel ou tel indicateur, comble une partie de son retard.

## Indicateur 1 - Produit Intérieur Brut par habitant

Unité : SPA, PIB base 1995

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>16 097</b>	<b>17 149</b>	<b>17 784</b>	<b>18 620</b>	<b>18 327</b>	<b>18 881</b>	<b>19 847</b>
Pays de la Loire	18 321	19 857	20 875	21 609	21 076	21 667	22 858
Midi-Pyrénées	18 051	19 206	20 542	21 303	20 891	21 272	22 535
Rhône-Alpes	20 780	22 306	23 152	23 652	23 215	24 057	25 291
Provence-Alpes-Côte d'Azur	18 505	20 236	21 314	21 983	21 582	22 470	23 742
Alsace	20 517	21 877	22 529	23 126	22 126	22 755	23 619
France	20 429	21 964	22 872	23 729	23 164	23 832	25 077
Kent	17 007	17 798	19 126	19 829	20 220	21 609	22 620
Belgique	21 885	23 973	24 411	25 587	25 476	26 136	27 135
Région de Bruxelles-Capitale	44 433	48 650	49 605	52 104	51 147	51 904	53 876
Région Flamande	21 620	23 693	24 107	25 250	25 220	25 943	26 903
Région Wallonne	15 899	17 371	17 650	18 418	18 357	18 848	19 593
Union européenne (27 pays)	17 767	18 996	19 727	20 415	20 672	21 601	22 400
Union européenne (15 pays)	20 490	21 890	22 656	23 326	23 506	24 441	25 246

Source : Eurostat

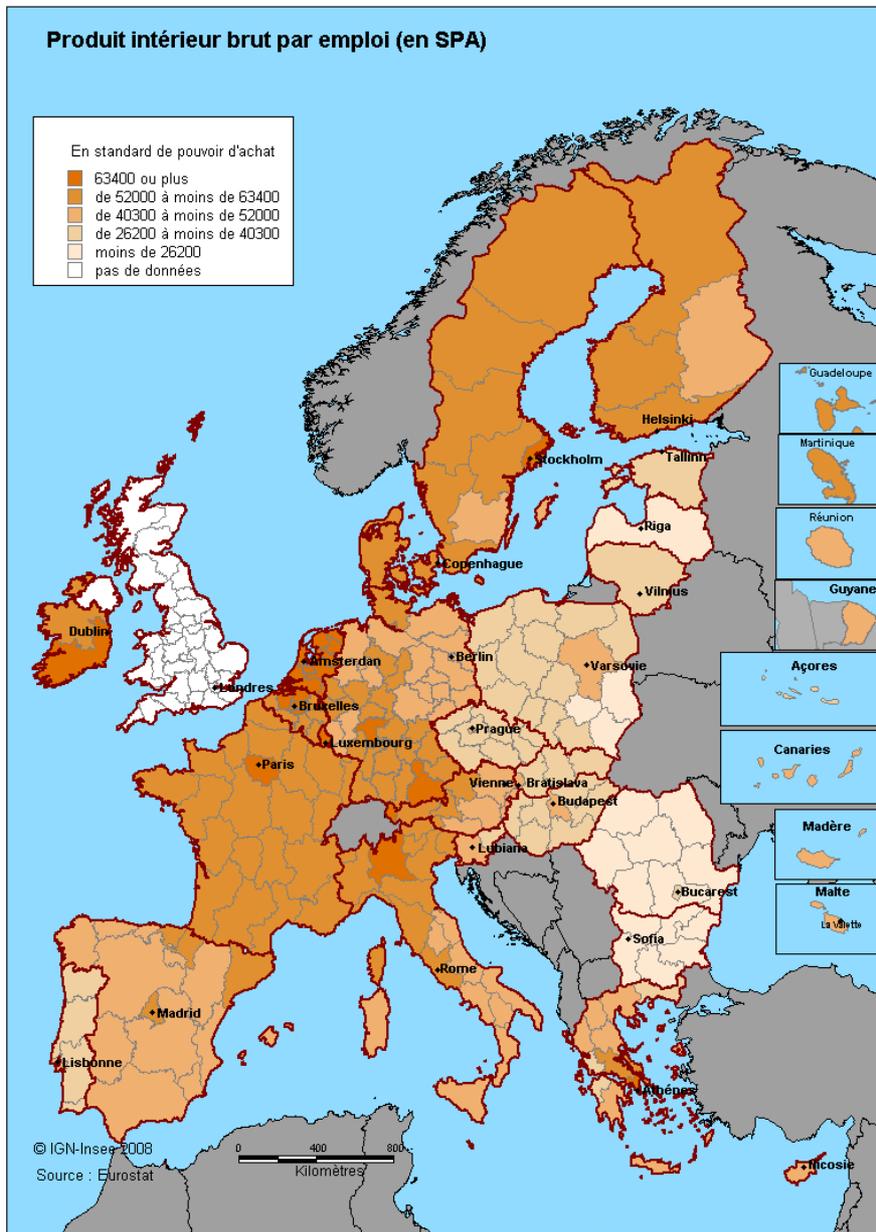


## Indicateur 2 - Produit intérieur brut par emploi

Unité : SPA, PIB base 1995

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>46 743</b>	<b>48 478</b>	<b>49 808</b>	<b>51 740</b>	<b>51 269</b>	<b>53 102</b>	<b>55 898</b>
Pays de la Loire	45 232	48 143	50 341	52 113	51 146	52 730	55 583
Midi-Pyrénées	46 195	48 649	51 582	53 396	52 572	53 714	56 637
Rhône-Alpes	50 863	53 663	55 496	56 942	56 295	58 716	61 595
Provence-Alpes-Côte d'Azur	51 699	55 123	56 947	58 211	57 127	59 627	62 341
Alsace	51 000	53 068	54 744	56 555	54 541	56 630	58 813
France	51 729	54 581	55 991	58 129	57 222	59 141	62 031
Kent	37 267	41 514	41 833	41 508	///	///	///
Belgique	55 760	60 035	60 475	63 775	63 755	65 264	67 469
Région de Bruxelles-Capitale	67 457	72 965	73 740	78 832	77 230	79 524	83 014
Région Flamande	55 679	59 881	60 159	63 362	63 650	65 249	67 269
Région Wallonne	49 380	53 098	53 622	56 097	56 182	57 128	59 016
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	///	///
Union européenne (15 pays)	///	///	50 511	///	///	///	///

Source : Eurostat



Pénalisé par des taux d'activité en retrait par rapport aux autres régions métropolitaines, le PIB par habitant du Nord-Pas-de-Calais est plus faible que la moyenne française ou européenne. Sur les dernières années, son évolution est plus vive qu'en France mais en deçà de l'évolution des moyennes européennes à 15 ou 27 pays. Le Nord-Pas-de-Calais est mieux placé aux niveaux français ou européen en ce qui concerne le PIB par emploi. De 2001 à 2005, la productivité régionale s'est rapprochée de la moyenne nationale.

L'un des objectifs de la Stratégie de Lisbonne est, pour l'Europe, de « *devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable (...)* ».

**Le niveau du PIB par habitant est moins élevé dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale ou européenne...**

Le Produit intérieur brut (PIB) et son évolution mesurent la richesse produite par l'activité économique. Avec 19 850 SPA (Standard de Pouvoir d'Achat) en 2005, le PIB par habitant du Nord-Pas-de-Calais reste plus faible qu'en moyenne française (25 100 SPA) ou européenne (22 400 SPA pour l'Union européenne à 27 pays et 25 250 pour l'Union européenne à 15 pays). Le Nord-Pas-de-Calais apparaît ainsi en retrait par rapport aux autres régions françaises et à ses voisins belges et anglais ; seul le PIB par habitant de la Wallonie lui est comparable (19 600 SPA). La région se place à l'avant-dernier rang français (sur 22 régions) légèrement devant le Languedoc-Roussillon, et au 167<sup>ème</sup> rang européen (sur 272 régions).

Par rapport aux régions voisines, le Nord-Pas-de-Calais est à la fois à proximité de territoires où la production des richesses est très élevée (région de Bruxelles-Capitale, province d'Anvers, Brabant Wallon) et des territoires où elle reste du même ordre de grandeur (Limbourg belge, Kent). Le Hainaut belge a la richesse produite par habitant la plus faible dans le proche environnement du Nord-Pas-de-Calais. De fortes disparités s'observent entre pays de l'Union européenne mais également entre régions à l'intérieur d'un même pays. Ainsi au Royaume-Uni, les valeurs extrêmes sont séparées par un facteur de 5 ; en Belgique par un facteur de 3 et en France par un facteur de 2.

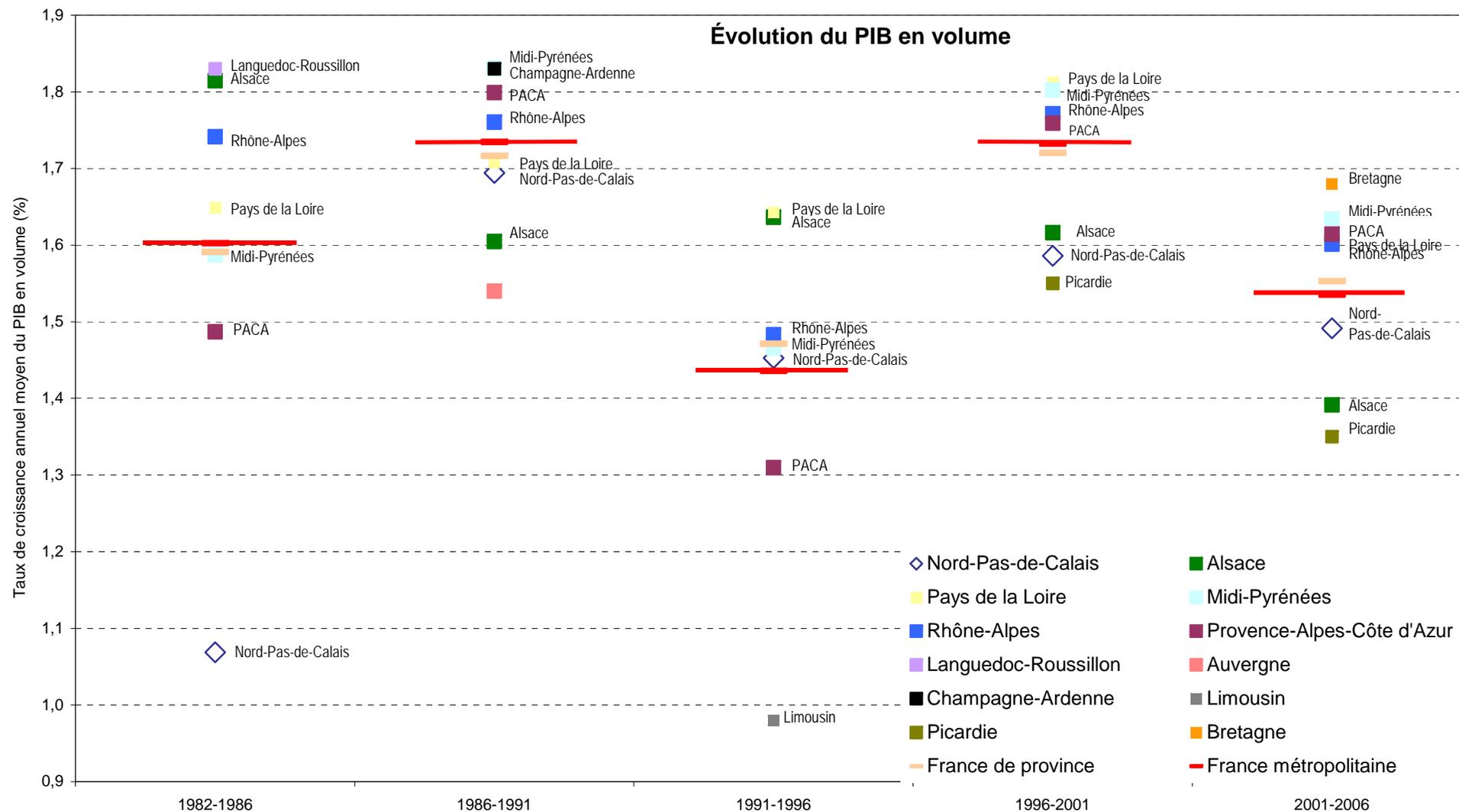
**...mais il progresse dans la région au même rythme qu'en moyenne française**

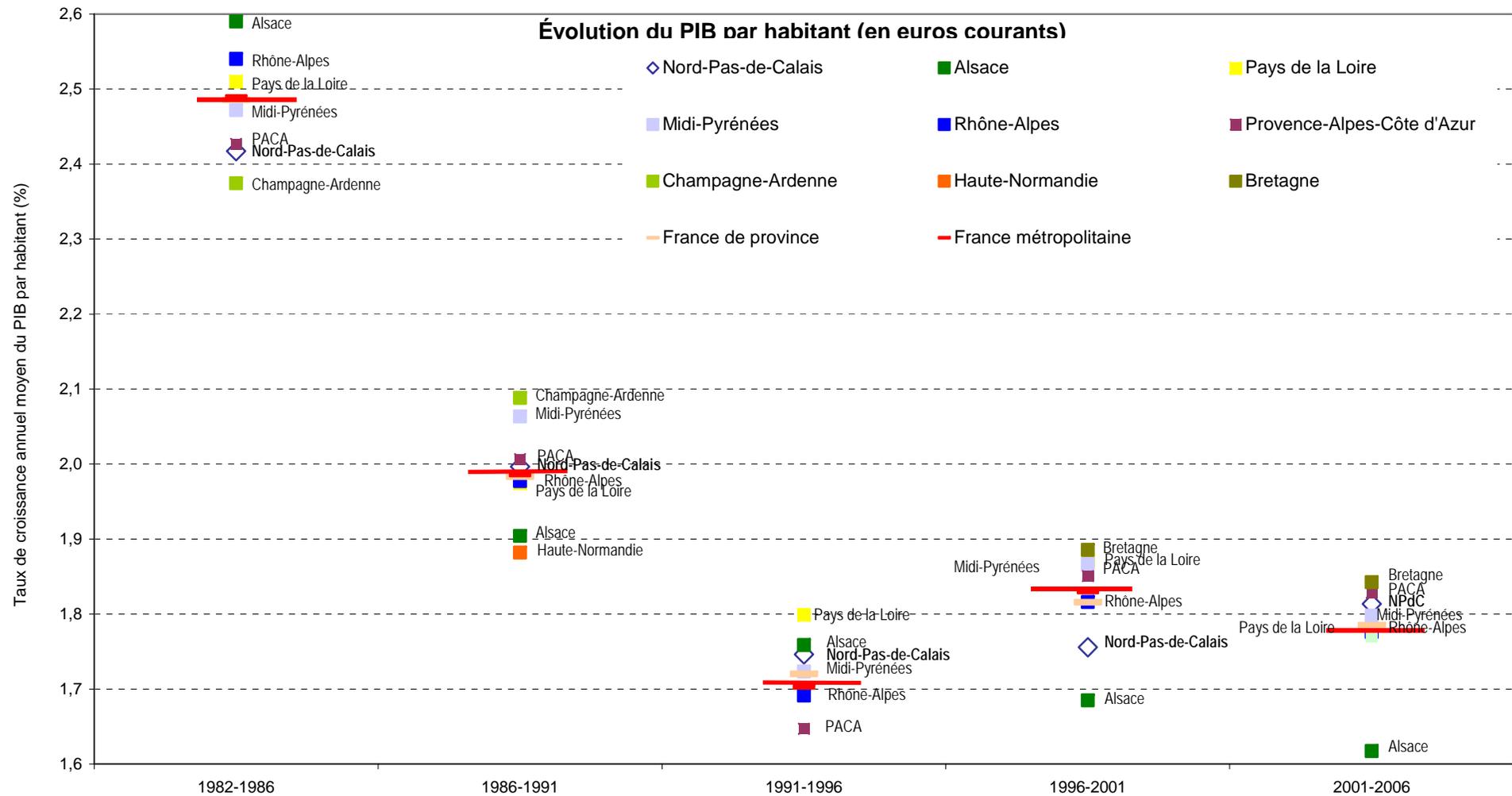
Cependant, avec une croissance de 6,6% de 2002 à 2005, l'évolution du PIB par habitant du Nord-Pas-de-Calais est dans le rythme national (cf. tableaux complémentaires). Il est même sensiblement plus dynamique que la moyenne française (+ 5,7%).

La relative faiblesse du PIB par habitant est en partie un héritage des années 80 où la reconversion du tissu économique s'est accompagnée d'une montée du chômage et de la mise en place de plans de départs anticipés à la retraite. Si l'on ne s'intéresse qu'à l'évolution du PIB en euros constants (sans tenir compte de l'évolution du nombre d'habitants), ce décrochage de l'économie régionale est très marqué sur la période 1982-1986 (avec un écart de plus de 0,5 point par rapport au taux de croissance annuel moyen national) et dans une moindre mesure sur la période 1996-2001. Sur la période la plus récente, l'évolution du PIB en volume du Nord-Pas-de-Calais est très proche de la moyenne nationale (cf. graphiques suivants).

L'évolution du PIB par habitant diffère de l'évolution du PIB en volume seul. Quelle que soit la période, les disparités entre régions sont beaucoup plus faibles. La croissance du PIB par habitant dans le Nord-Pas-de-Calais est ainsi plus proche de la moyenne nationale sur toutes les périodes étudiées. Entre 1982 et 1986, la croissance du PIB par habitant est soutenue (+2,5% en moyenne annuelle en France métropolitaine, +2,4% en Nord-Pas-de-Calais). Puis suivent deux périodes de ralentissement de la croissance du PIB par habitant. Entre 1986 et 1991, celui-ci augmente de +2,0% par an en moyenne dans le Nord-Pas-de-Calais comme en France métropolitaine puis entre 1991 et 1996, de 1,7% en moyenne nationale et 1,7% dans la région. Entre 1996 et 2006, le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant du Nord-Pas-de-Calais est proche de la moyenne nationale.

Les graphiques suivants présentent pour les cinq périodes les plus récentes, le taux de croissance annuel moyen du PIB en volume et le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant pour quelques régions (y compris les régions aux taux de croissance les plus élevés et les plus faibles) et en moyenne nationale.





Source : Insee, Comptes régionaux, base 1980 et base 2000

Note de lecture : Pour chaque période, sont représentés les taux de croissance annuels moyens pour le Nord-Pas-de-Calais, les régions de comparaison (Rhône-Alpes, Pays-de-la-Loire, Midi-Pyrénées, Alsace et Provence-Alpes-Côte d'Azur), la moyenne des régions de province, la moyenne nationale (France métropolitaine) ainsi que les taux minimaux et maximaux (par exemple, sur la période 1986-1991, la Haute-Normandie affichait le taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant le plus faible, Champagne-Ardenne le plus élevée).

## Lieu de résidence et richesse produite

Pour analyser les PIB régionaux par habitant, il faut bien garder à l'esprit que lieu de résidence et lieu de travail peuvent différer. Le PIB mesure, en effet, la production économique réalisée à l'intérieur des frontières d'une région par l'ensemble des travailleurs (que ceux-ci y résident ou non). Or, un nombre non négligeable d'emplois dans une région peuvent être occupés par des résidents d'une autre région, ce qui a pour conséquence d'augmenter, pour la première région, le PIB par habitant et, pour la seconde, le revenu par habitant. L'exemple de Bruxelles Capitale en est la parfaite illustration.

Le Nord-Pas-de-Calais, en tant que région frontalière, présente également une particularité liée à la proportion non négligeable de Français qui travaillent en Belgique. Or, le PIB régional n'inclut pas les salaires de l'étranger dont peuvent ainsi bénéficier les résidents nordistes. Les navettes en direction de la Belgique se sont pourtant multipliées depuis les années 1970. Au recensement de la population de 1990, 7 000 travailleurs frontaliers de la région étaient recensés ; ils étaient 14 500 au recensement de 1999 et pourraient atteindre 22 000 en 2007 selon les derniers chiffres de l'Inami (source de l'assurance sociale belge). Ces 22 000 travailleurs frontaliers peuvent paraître peu nombreux comparés aux 1,37 millions d'actifs occupés dans la région mais ils illustrent bien le fait que le PIB par habitant ne mesure que la production économique réalisée à l'intérieur d'un territoire. Seuls 5 500 résidents belges continuent de franchir la frontière pour travailler dans la région soit un niveau quasiment inchangé depuis 10 ans.

Enfin, le PIB par habitant ne tient pas compte des revenus de transfert qui résultent d'une solidarité nationale (retraites, allocation chômage ou prestations sociales par exemple). Selon les régions, ces transferts peuvent être d'importance variable et susceptibles d'atténuer des disparités territoriales.

## Le positionnement du Nord-Pas-de-Calais diffère selon qu'on considère le PIB par habitant ou le PIB par emploi

Le PIB par habitant peut se décomposer en deux éléments : richesse produite par emploi multipliée par densité d'emploi (la densité d'emploi étant le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'habitants). La densité d'emploi étant plus faible dans la région qu'en moyenne nationale, il est compréhensible que la richesse produite par emploi s'en trouve augmentée. D'autant que la productivité par emploi est sensiblement équivalente en Nord-Pas-de-Calais à la moyenne nationale. A l'inverse, le Kent qui affiche une densité d'emploi très élevée voit sa position se dégrader si l'on passe du PIB par habitant au PIB par emploi. Dans cette région, la productivité par emploi peut ainsi paraître plus faible que dans d'autres régions européennes.

Le PIB par emploi est destiné à donner une mesure d'ensemble de la productivité d'une économie donnée. Avec un PIB par emploi de 55 900 SPA en 2005, le Nord-Pas-de-Calais a une position plus favorable au sein des régions françaises et européennes. La région se place ainsi au 13<sup>ème</sup> rang français et au 68<sup>ème</sup> rang européen (sur 237 régions).

## Les emplois du Nord-Pas-de-Calais sont productifs

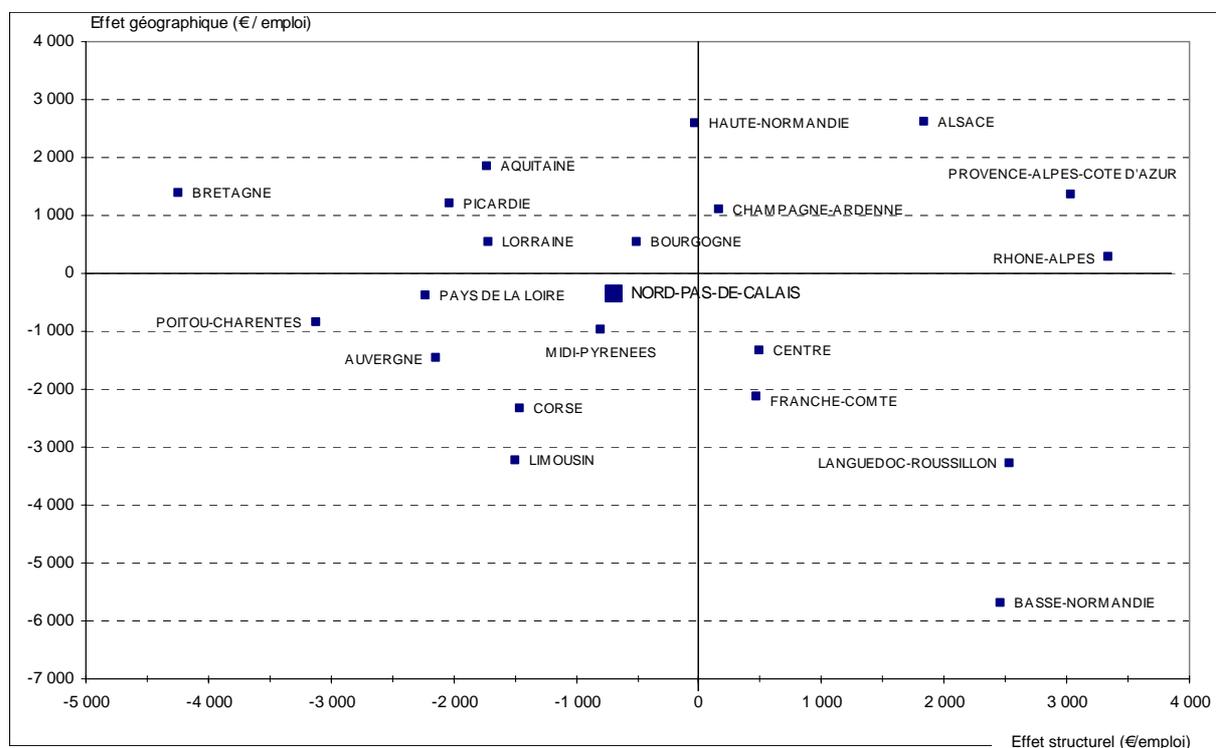
Le PIB par emploi est donc un indicateur de la richesse créée en moyenne par chaque emploi. En 2002, l'écart de PIB par emploi entre le Nord-Pas-de-Calais et la moyenne nationale était d'environ 7 000 SPA. Les deux tiers de cet écart négatif entre la région et la France s'expliquent par des différences de structure d'activité et l'autre tiers par des écarts de productivité de l'emploi (appelés respectivement effet structurel et effet résiduel).

Pour illustrer l'effet structurel, prenons l'exemple de la présence d'emplois de recherche et développement sur un territoire. Ces emplois dégagent généralement une forte valeur ajoutée. Leur faible présence dans le Nord-Pas-de-Calais engendre un déficit de richesse produite par rapport à celle qui serait créée si la structure d'activité avait été identique en France et dans la région. L'effet structurel est ainsi négatif pour la région.

Dans certains secteurs d'activité, la productivité de l'emploi est certes forte dans le Nord-Pas-de-Calais par rapport à de nombreuses autres régions mais inférieure à la moyenne nationale. Ces écarts peuvent tenir à des facteurs proprement géographiques mais aussi à des effets de structure au sein d'un même secteur comme, par exemple à une répartition différente selon les régions entre cadres et ouvriers dans un même secteur industriel. C'est la raison pour laquelle cet effet résiduel est également négatif lorsqu'on compare la région à la France. Seules deux régions françaises, l'Île-de-

France et l'Alsace, présentent un effet résiduel positif. La première concentre des activités et des emplois à forte valeur ajoutée, ce qui génère des effets structurels et résiduels très élevés, hors de proportion avec les régions de province.

### Analyse de l'effet structurel et de l'effet résiduel réalisée hors Île-de-France



#### La valeur ajoutée créée par emploi progresse plus dans la région qu'en moyenne nationale

Le PIB par emploi de la région, en SPA, a connu une progression de 8% sur la période 2002-2005, soit 1,3 point de plus qu'en moyenne nationale. La dynamique du PIB par emploi en Nord-Pas-de-Calais est également plus soutenue que dans les régions voisines notamment belges.

Entre 2001 et 2006, la création de richesse (valeur ajoutée en valeur) est en hausse, +20%, en Nord-Pas-de-Calais comme en moyenne nationale, essentiellement dans le secteur tertiaire. La contribution de l'industrie à la création de richesse recule sur la période : -3,3 points en Nord-Pas-de-Calais (pour se situer à 18,3% en 2006) contre -2,6 points en moyenne nationale (14,6% en 2006).

Si l'on s'intéresse à la valeur ajoutée créée par emploi, le constat est quelque peu différent. Entre 2001 et 2006, la valeur ajoutée par emploi progresse plus vivement dans la région qu'en moyenne nationale avec respectivement +19% contre +17%, la productivité régionale se rapprochant ainsi de la productivité nationale. Dans l'industrie en particulier, l'écart entre la hausse enregistrée en Nord-Pas-de-Calais, +18%, et celle calculée en France métropolitaine, +10%, est important. Dans le tertiaire ou dans la construction, l'écart est de 3,5 points (pour le tertiaire : +20% en Nord-Pas-de-Calais contre 16,5% en France métropolitaine et pour la construction : +27% en Nord-Pas-de-Calais contre +23,5% en France métropolitaine).

## INDICATEURS 1 ET 2 - PIB PAR HABITANT ET PIB PAR EMPLOI - TABLEAU COMPLÉMENTAIRE

### Évolution des PIB par habitant et PIB par emploi

Unité : %

	PIB par habitant		PIB par emploi	
	Evolution 2002/2005	Evolution 1999/2005	Evolution 2002-2005	Evolution 1999-2005
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>6,6%</b>	<b>23,3%</b>	<b>8,0%</b>	<b>19,6%</b>
Pays de la Loire	5,8%	24,8%	6,7%	22,9%
Midi-Pyrénées	5,8%	24,8%	6,1%	22,6%
Rhône-Alpes	6,9%	21,7%	8,2%	21,1%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	8,0%	28,3%	7,1%	20,6%
Alsace	2,1%	15,1%	4,0%	15,3%
France	<b>5,7%</b>	<b>22,8%</b>	<b>6,7%</b>	<b>19,9%</b>
Kent	14,1%	33,0%	///	///
Belgique	6,0%	24,0%	5,8%	21,0%
Région de Bruxelles-Capitale	3,4%	21,3%	5,3%	23,1%
Région Flamande	6,5%	24,4%	6,2%	20,8%
Région Wallonne	6,4%	23,2%	5,2%	19,5%
Union européenne (27 pays)	9,7%	26,1%	///	///
Union européenne (15 pays)	<b>8,2%</b>	<b>23,2%</b>	///	///

Source : Eurostat

### Indicateurs 1 et 2 - Éléments de méthode - Définition et calcul du PIB, du PIB par habitant et du PIB par emploi

Le Produit intérieur brut (PIB) est la somme des valeurs ajoutées brutes des biens et des services produits dans un pays donné (quel que soit le pays de résidence des salariés et la localisation du siège de l'entreprise), y compris les services de distribution et de transport et les services non marchands, plus les impôts sur les produits (par exemple la TVA), moins les subventions sur les produits.

Les valeurs ajoutées régionales sont estimées à partir des fichiers fiscaux et des Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) et d'informations tirées du répertoire des entreprises et des établissements Sirene géré par l'Insee. Les déclarations fiscales des entreprises permettent de calculer pour chaque entreprise une valeur ajoutée. Pour régionaliser cette valeur ajoutée, on la répartit au prorata de la masse salariale (issue des DADS) de chaque établissement dont la localisation peut se situer dans des régions différentes. Dans le cas où l'information sur la masse salariale est inconnue, on utilise l'effectif salarié de chaque établissement, provenant de la source Sirene. Secteur par secteur, la valeur ajoutée des comptes nationaux est ventilée par région au prorata du poids de chaque région dans le total estimé précédemment.

Pour un certain nombre de branches (administration, santé, éducation, banques, assurances, recherche...), les sources disponibles ne permettent pas ce type de méthode. Des indicateurs spécifiques sont alors employés pour ventiler les valeurs ajoutées selon les régions. Les valeurs ajoutées sont ensuite calées, pour chacun des secteurs d'activité, sur la valeur ajoutée nationale fournie par les comptes nationaux. On obtient ainsi une estimation de la valeur ajoutée de chaque région, répartie en secteurs d'activité, cohérente avec les données fournies par la comptabilité nationale. Enfin, les PIB régionaux sont obtenus en appliquant au PIB national la structure régionale de la valeur ajoutée brute (nationale).

Afin de rendre comparables les PIB régionaux, Eurostat les convertit tous en euros, au cours officiel moyen de l'année civile considérée. Pour niveler les écarts de niveaux de prix entre pays, on utilise des « parités de pouvoir d'achat » (PPA) et l'on convertit les PIB en une monnaie artificielle, le standard de pouvoir d'achat (SPA). Ce PIB régional en SPA est calculé à prix courants du marché. Notons que le PIB en SPA est la variable principale pour déterminer si les régions sont susceptibles de bénéficier d'une aide dans le cadre de la politique structurelle de l'Union européenne.

Les comptes régionaux sont établis selon le Système Européen de Comptes Économiques Intégrés (SEC). Ils forment un ensemble, le SEC-Reg, version simplifiée du SEC.

Le PIB par habitant est calculé en rapportant le PIB régional à prix courants du marché à la population moyenne résidant dans la région.

Le PIB par emploi est calculé en rapportant le PIB régional à prix courants du marché à l'emploi total régional défini par l'ensemble des actifs (salariés et non salariés) travaillant dans la région qu'ils y résident ou non. Il est à noter que la notion de personnes occupées ne fait pas de distinction entre emploi à temps complet et emploi à temps partiel.

Le PIB par habitant peut utilement être décomposé en deux éléments. Il correspond à la richesse produite par emploi présent dans la région que l'on multiplie par une mesure de la densité d'emplois (rapport du nombre d'emplois à la population), soit :

$$PIB_{\text{habitant}} = \frac{PIB}{\text{emplois}} \times \frac{\text{emplois}}{\text{habitants}} = PIB_{\text{emploi}} \times \text{Densité d'emplois}$$

Le PIB par emploi permet de retranscrire dans quelle mesure les emplois de la région sont "productifs". Les écarts de PIB par emploi peuvent tenir à la spécialisation par secteur d'activité (effet structurel) ou à d'autres spécificités des tissus productifs régionaux.

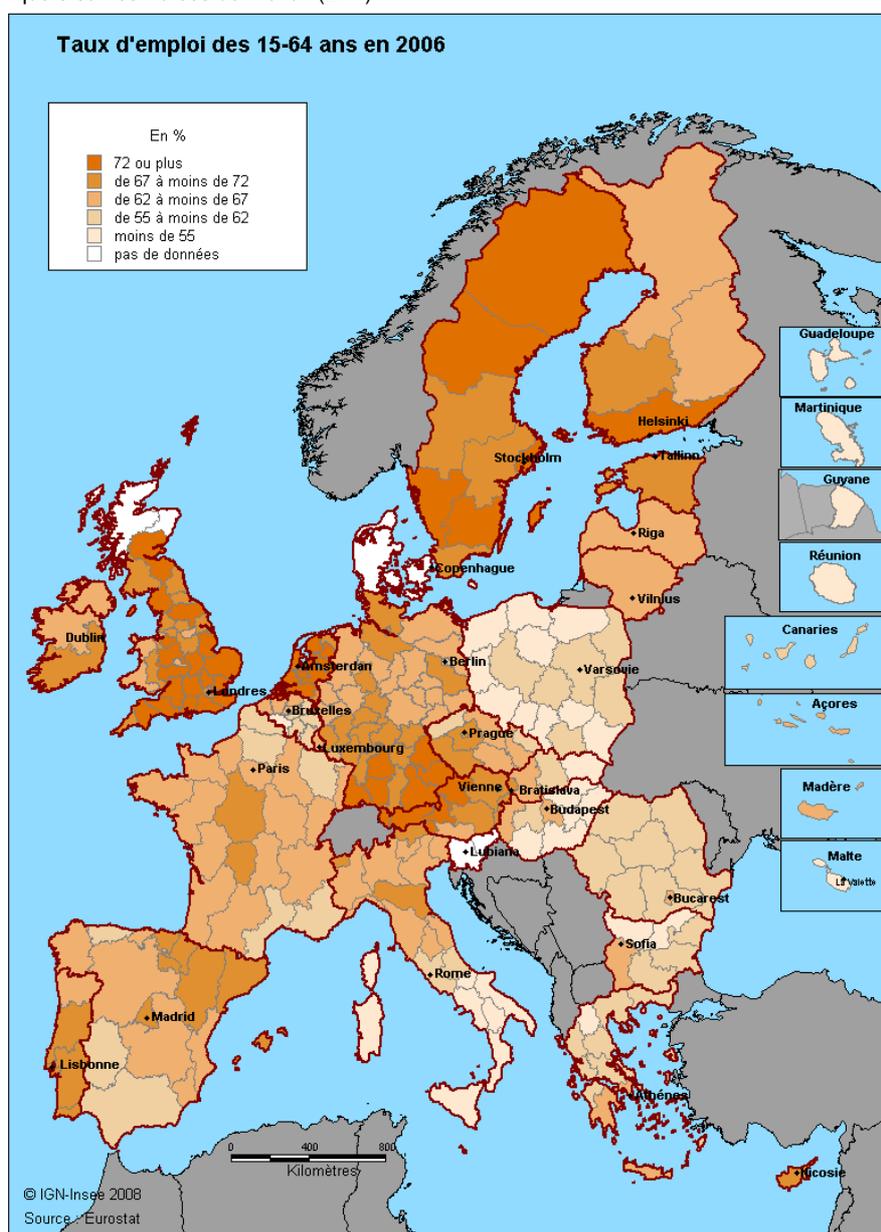
### Indicateur 3 - Taux d'emploi des 15 - 64 ans

Unité: %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>50,9</b>	<b>52,5</b>	<b>54,0</b>	<b>54,1</b>	<b>56,5</b>	<b>58,5</b>	<b>57,7</b>	<b>56,6</b>
Pays de la Loire	61,9	64,2	64,5	65,9	66,0	66,9	66,1	66,4
Midi-Pyrénées	60,9	62,6	63,6	64,5	65,6	65,8	66,0	65,4
Rhône-Alpes	62,5	63,5	64,8	64,8	64,6	64,1	64,7	64,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,2	56,7	57,0	57,9	59,5	59,1	57,5	56,4
Alsace	65,6	66,9	66,4	67,1	67,1	66,6	67,6	66,7
France	///	///	62,1	62,4	62,7	62,5	62,6	62,5
Kent	73,8	74,4	74,6	73,0	71,2	72,7	74,4	72,1
Belgique	59,3	60,5	59,9	59,9	59,6	60,3	61,1	61,0
Région de Bruxelles-Capitale	54,1	55,0	53,9	54,5	53,2	54,1	54,8	53,4
Région Flamande	62,6	63,9	63,4	63,5	62,9	64,3	64,9	65,0
région Wallonne	54,8	56,0	55,4	54,9	55,4	55,0	56,1	56,1
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	62,7	63,4	64,3
Union européenne (15 pays)	///	///	63,9	64,1	64,2	64,5	65,2	65,9

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)



### INDICATEUR 3 - LE TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS - ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Le taux d'emploi des 15 à 64 ans est faible dans le Nord-Pas-de-Calais par rapport à la moyenne française, le taux d'emploi national se situant lui-même en deçà de la moyenne européenne. Au cours des dernières années, le taux d'emploi régional qui avait plutôt tendance à progresser recule. Le taux d'emploi des 15-64 ans suit la même tendance que le taux d'activité. Le taux de chômage des 15 ans et plus a quant à lui plutôt tendance à baisser sur la période 1999-2006, notamment du fait du recul important du taux de chômage féminin dans la région ce qui ne suffit pas à faire remonter les taux d'emploi ou d'activité.

Le renforcement de l'emploi est un objectif majeur de la stratégie de Lisbonne depuis son lancement en mars 2000. Considérant que le marché du travail européen se caractérise par un taux d'emploi trop faible, l'Union européenne s'est fixée des objectifs globaux notamment le relèvement du taux d'emploi des 15-64 ans à 67% en 2005 et 70% en 2010. Cet indicateur présente certaines limites qu'il faut garder à l'esprit : aucune distinction n'est faite selon que la personne travaille à temps plein ou à temps partiel. Par ailleurs, l'âge de 15 ans choisi comme âge d'entrée dans la vie active tend à favoriser les pays où le cloisonnement entre la formation initiale et l'emploi est faible (par exemple en Allemagne où, du fait de l'importance de l'apprentissage, une grande partie des jeunes est considérée comme employée au sens de l'indicateur). Néanmoins, l'information régulière et fiable concernant cet indicateur en fait un indicateur de bonne qualité.

#### **Un taux d'emploi plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale éloigné des moyennes européennes**

Le Nord-Pas-de-Calais, avec un taux d'emploi de 56,6% en 2006, se place au 19<sup>ème</sup> rang français (sur 22 régions), devant le Languedoc Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Corse, et au 225<sup>ème</sup> rang européen (sur 269 régions). La situation du Nord-Pas-de-Calais est comparable à celles des régions belges de Bruxelles capitale et de Wallonie dont les taux d'emploi s'établissent respectivement à 53,4% et 56,1%. En revanche, comparée à la région voisine du Kent, une différence majeure s'observe. La région britannique fait partie des régions européennes à fort taux d'emploi, se plaçant au 50<sup>ème</sup> rang européen. Globalement, le taux d'emploi est particulièrement élevé au Royaume-Uni (71,5%). C'est là une spécificité britannique, avec un taux de chômage faible mais aussi des possibilités de départ à la retraite plus contraintes, qui limitent grandement les départs anticipés du marché du travail.

Le taux d'emploi dépend beaucoup du pays d'appartenance et des caractéristiques de son marché du travail. Le taux d'emploi des personnes de 15 à 64 ans s'établit en France à 62,5% en 2006, la France se plaçant au 19<sup>ème</sup> rang européen. Le taux d'emploi français est inférieur à la moyenne de l'Union européenne à 27 pays (taux d'emploi de 64,3%) ou à 15 pays (65,9 %).

Au niveau national, les écarts de taux d'emploi avec les moyennes européennes concernent les 15-24 ans et les 55-64 ans (cf. indicateur 4), ce qui traduit des spécificités françaises en termes d'emploi des jeunes et des seniors. Les taux d'emploi des personnes de 35 à 54 ans sont quant à eux plus élevés en France qu'en moyennes européennes (cf. tableaux complémentaires).

#### **Recul du taux d'emploi par rapport à 2004 dans le Nord-Pas-de-Calais**

Le Nord-Pas-de-Calais a connu une progression dynamique du taux d'emploi sur la période 1999-2004 qui lui a permis de combler une partie de son retard par rapport aux moyennes nationale et européenne. Cette progression semble s'être interrompue. Depuis 2004, le taux d'emploi de la région a reculé de près de 2 points, alors que le taux d'emploi européen a continué de progresser. Au niveau national également, 2004 marque une rupture. Depuis cette date, le taux d'emploi stagne et demeure éloigné des objectifs européens.

#### **Un recul qui concerne aussi bien le taux d'emploi des femmes que le taux d'emploi des hommes**

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le recul du taux d'emploi sur la période 2004-2006 se retrouve tant au niveau du taux d'emploi des hommes (-1,8 point) que de celui des femmes (-1,6 point). L'objectif intermédiaire fixé par l'Union européenne à 57% pour le taux d'emploi des femmes en 2005 s'éloigne.

La faiblesse du taux d'emploi s'explique en grande partie par la faiblesse du taux d'activité mais également par le niveau du taux de chômage qui reste élevé dans la région Nord-Pas-de-Calais.

## **Un taux de chômage en baisse mais qui reste élevé aussi bien pour les hommes que pour les femmes**

Sur la période 1999-2006, le taux de chômage est en baisse notamment dans la région : -5,2 points dans le Nord-Pas-de-Calais, -2,5 points en moyenne nationale et -1,6 point en moyenne européenne à 15 pays. Cette baisse du taux de chômage ne suffit cependant pas à elle seule à faire remonter les taux d'emploi ou d'activité.

En 2006, le taux de chômage atteint 12,9% de la population active des 15 ans et plus dans la région, soit 3,4 points de plus que la moyenne nationale et 5 points environ de plus que les moyennes européennes à 15 ou 27 pays. Ce taux de chômage élevé touche aussi bien les hommes que les femmes. En 2006, 12,1% des hommes actifs de 15 ans et plus sont au chômage dans la région (soit 3,3 points de plus que la moyenne française ou 5 points de plus que la moyenne européenne à 15 pays) ; 13,8% des femmes le sont (soit 3,4 points de plus que la moyenne française ou 5,1 points de plus que la moyenne européenne à 15 pays).

## **Une baisse du taux d'emploi imputable à la baisse du taux d'activité**

Si l'on s'intéresse aux taux d'activité des 15 à 64 ans (part de la population des 15 à 64 ans qui se porte sur le marché du travail, qu'elle occupe un emploi ou en recherche un) et non plus aux taux d'emploi, la situation des régions évolue légèrement. Ainsi, par exemple, l'écart de taux entre le Nord-Pas-de-Calais et la moyenne nationale se réduit de deux points. La région connaissant un fort taux de chômage, l'écart entre taux d'emploi et taux d'activité n'en est que plus grand.

Le recul de l'activité masculine est plus marqué dans la région qu'en moyenne nationale. En 2006, le taux d'activité des hommes repasse ainsi en-dessous du taux national. Le taux d'activité des femmes baisse quant à lui dans la région alors qu'il est relativement stable au niveau national. L'écart entre le taux d'activité féminin régional et le taux national s'est ainsi creusé pour atteindre 7,4 points en 2006.

Dans la région, si l'activité masculine reste proche de la moyenne nationale, l'activité féminine est en-deçà. Un écart de 17 points sépare ainsi les taux d'activité des hommes et des femmes, différence la plus élevée de toutes les régions françaises. Quelques éléments complémentaires peuvent expliquer des taux d'activité des femmes plus faibles dans le Nord-Pas-de-Calais à commencer par le lien avec le diplôme. Le taux d'activité s'élève en général avec le niveau de diplôme. Or, globalement, les personnes peu diplômées (cf. indicateur 5) sont en proportion plus nombreuses dans la région.

Des corrélations existent également entre situation familiale, âge, migrations et activité professionnelle : ainsi, par exemple, la proportion de femmes actives est moins élevée parmi celles qui fondent une famille et diminue avec le nombre d'enfants à charge. Or, la région Nord-Pas-de-Calais compte davantage de familles nombreuses qu'ailleurs. De plus, l'allongement de la durée des études a considérablement réduit l'entrée des jeunes femmes de moins de 25 ans dans la vie active, le pic d'activité étant situé dans la classe des 25-29 ans. Or, les femmes âgées de 15 à 24 ans sont proportionnellement plus nombreuses dans la région qu'en moyenne nationale (respectivement 14% contre 12,5% selon l'enquête annuelle de recensement 2004).

Enfin, la situation régionale regroupe différents profils locaux d'activité : certaines zones (comme par exemple les zones de l'ancien bassin minier autour de Béthune, Lens, Douai, Valenciennes et de l'extrême est de la région) sont caractérisées par une plus grande sous-activité féminine. A l'opposé, les habitantes de Lille, Roubaix-Tourcoing, de la Flandre-Lys et du Cambrésis auraient plutôt tendance à être actives.

INDICATEUR 3 - LE TAUX D'EMPLOI DES 15-64 ANS - TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Taux d'emploi des 15-64 ans par tranche d'âge en 2006

Unité : %

	Nord - Pas-de-Calais	France	Union européenne à 15 pays	Union européenne à 27 pays
15 à 24 ans	26,8	28,8	40,0	36,2
25 à 34 ans	72,2	76,5	77,2	76,6
35 à 44 ans	75,4	81,7	80,9	80,8
45 à 54 ans	73,4	80,3	77,6	76,3
55 à 64 ans	31,9	37,5	45,2	43,4

Source : Eurostat, EFT

Taux d'emploi des hommes âgés de 15 à 64 ans

Unité: %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>60,5</b>	<b>61,7</b>	<b>64,0</b>	<b>64,1</b>	<b>65,1</b>	<b>66,6</b>	<b>66,3</b>	<b>64,8</b>
Pays de la Loire	69,6	71,7	71,4	71,5	72,3	72,7	70,6	71,2
Midi-Pyrénées	67,0	70,0	71,2	71,0	70,5	70,5	72,1	71,2
Rhône-Alpes	70,5	70,1	71,6	71,0	71,5	69,5	69,5	70,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	63,4	64,4	64,8	64,9	65,7	65,6	63,9	61,2
Alsace	72,5	75,2	75,0	73,4	74,6	72,3	72,1	71,8
France	///	///	69,3	69,1	68,9	68,4	68,3	67,9
Kent	82,4	82,2	81,3	80,7	78,4	80,3	80,3	79,1
Belgique	68,1	69,5	68,8	68,3	67,3	67,9	68,3	67,9
Région de Bruxelles-Capitale	60,3	61,2	61,3	60,9	59,1	60,3	61,9	60,5
Région Flamande	71,3	72,9	72,1	71,6	70,7	71,6	71,8	71,5
région Wallonne	64,4	65,5	64,9	64,2	63,5	63,2	63,7	63,6
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	70,1	70,7	71,5
Union européenne (15 pays)	///	///	73,0	72,7	72,5	72,4	72,8	73,4

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans

Unité: %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>41,5</b>	<b>43,2</b>	<b>44,1</b>	<b>44,2</b>	<b>48,0</b>	<b>50,2</b>	<b>49,3</b>	<b>48,6</b>
Pays de la Loire	54,4	56,7	57,7	60,1	59,6	61,1	61,5	61,6
Midi-Pyrénées	55,0	55,3	55,9	57,9	60,7	61,0	59,8	59,3
Rhône-Alpes	54,8	57,0	58,1	58,7	57,8	58,8	59,9	58,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	47,4	49,4	49,8	51,5	54,0	53,2	51,7	52,1
Alsace	58,9	58,8	57,7	60,6	59,6	60,7	62,8	61,2
France	///	///	55,2	55,9	56,7	56,8	57,0	57,2
Kent	65,5	66,9	68,0	65,7	64,4	65,5	68,6	65,6
Belgique	50,4	51,5	51,0	51,4	51,8	52,6	53,8	54,0
Région de Bruxelles-Capitale	48,0	48,9	46,7	48,2	47,4	47,9	47,9	46,6
Région Flamande	53,6	54,7	54,5	55,2	55,0	56,7	57,9	58,3
région Wallonne	45,2	46,4	45,8	45,6	47,4	46,9	48,4	48,6
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	55,3	56,1	57,1
Union européenne (15 pays)	///	///	54,9	55,5	56,0	56,6	57,6	58,5

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

### Taux d'activité des 15-64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	62,2	63,0	62,8	62,5	64,7	66,9	66,5	65,0
Pays de la Loire	70,6	71,0	70,0	71,4	72,0	72,6	71,6	71,6
Midi-Pyrénées	68,6	69,6	69,7	70,2	72,0	70,9	71,4	71,4
Rhône-Alpes	69,4	69,1	69,8	69,6	69,9	70,1	70,6	70,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	66,5	66,2	65,1	65,4	66,3	65,9	64,8	64,3
Alsace	71,0	71,5	70,8	71,9	72,3	72,1	72,8	71,5
France	68,7	68,8	68,4	68,7	69,3	69,2	69,2	69,1
Kent	77,3	78,2	78,0	76,3	74,8	76,2	77,7	76,4
Belgique	64,9	65,1	64,2	64,8	64,9	65,9	66,7	66,5
Région de Bruxelles-Capitale	64,3	64,0	62,0	63,9	63,1	64,3	65,6	64,9
Région Flamande	66,2	66,8	66,1	66,8	66,7	68,0	68,7	68,4
région Wallonne	62,8	62,4	61,5	61,4	62,2	62,6	63,7	63,6
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	69,2	69,7	70,1
Union européenne (15 pays)	68,7	69,1	69,1	69,6	70,0	70,4	71,1	71,6

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

### Taux d'activité des hommes âgés de 15 à 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	71,9	72,4	72,4	72,5	73,5	75,4	75,4	73,8
Pays de la Loire	76,6	76,9	75,9	76,2	77,3	77,3	75,9	76,0
Midi-Pyrénées	73,9	75,5	75,8	76,0	75,8	74,8	76,4	77,0
Rhône-Alpes	76,7	75,0	76,3	75,6	76,5	75,2	75,5	75,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	74,6	73,7	72,6	72,6	72,4	72,4	71,6	69,5
Alsace	77,6	79,1	78,3	78,5	78,9	77,8	77,6	76,7
France	75,4	75,2	74,9	75,3	75,3	75,0	74,8	74,5
Kent	86,4	86,4	85,4	84,4	82,7	84,8	83,8	84,0
Belgique	73,4	73,7	73,2	73,2	72,9	73,4	73,9	73,4
Région de Bruxelles-Capitale	71,8	71,3	70,2	71,5	70,5	72,0	74,1	73,1
Région Flamande	74,6	75,3	74,8	74,9	74,5	75,0	75,4	74,8
région Wallonne	71,7	71,5	71,1	70,6	70,5	70,8	71,2	70,9
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	76,9	77,2	77,5
Union européenne (15 pays)	78,2	78,3	78,2	78,3	78,5	78,5	78,8	79,1

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

### Taux d'activité des femmes âgées de 15 à 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	52,7	53,5	53,3	52,6	55,9	58,2	57,8	56,4
Pays de la Loire	64,7	65,1	64,1	66,5	66,6	67,9	67,3	67,1
Midi-Pyrénées	63,5	63,9	63,6	64,3	68,3	66,9	66,4	65,7
Rhône-Alpes	62,4	63,4	63,4	63,7	63,5	65,1	65,8	64,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	58,8	59,2	58,2	58,8	60,9	60,0	58,6	59,5
Alsace	64,5	64,2	63,1	65,2	65,6	66,2	67,7	65,9
France	62,2	62,5	62,0	62,3	63,4	63,6	63,7	63,8
Kent	68,5	70,2	70,9	68,5	67,4	68,1	71,7	69,3
Belgique	56,3	56,4	55,1	56,3	56,9	58,2	59,5	59,5
Région de Bruxelles-Capitale	56,9	56,7	53,9	56,4	55,9	56,6	57,3	56,9
Région Flamande	57,5	58,1	57,1	58,5	58,7	60,7	61,7	61,8
région Wallonne	53,8	53,3	51,9	52,2	53,8	54,3	56,1	56,2
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	61,5	62,2	62,9
Union européenne (15 pays)	59,3	60,0	60,1	60,9	61,6	62,3	63,3	64,1

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Taux de chômage des 15 ans et plus au sens d'Eurostat (cf. méthodologie)

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	18,1	16,7	14,0	13,4	12,6	12,6	13,2	12,9
Pays de la Loire	12,2	9,5	7,8	7,7	8,3	7,8	7,7	7,2
Midi-Pyrénées	11,1	10,1	8,8	8,1	8,9	7,2	7,5	8,5
Rhône-Alpes	9,9	8,1	7,2	6,9	7,7	8,5	8,4	7,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16,9	14,3	12,4	11,4	10,2	10,3	11,2	12,2
Alsace	7,5	6,5	6,1	6,7	7,1	7,6	7,1	6,7
France	12,0	10,2	9,1	9,2	9,4	9,6	9,5	9,5
Kent	4,4	4,8	4,4	4,2	4,8	4,5	4,2	5,5
Belgique	8,6	7,0	6,6	7,5	8,2	8,4	8,4	8,2
Région de Bruxelles-Capitale	15,8	13,9	12,9	14,5	15,6	15,7	16,3	17,6
Région Flamande	5,4	4,3	4,0	4,9	5,7	5,4	5,4	5,0
région Wallonne	12,6	10,2	9,9	10,5	10,8	12,0	11,8	11,7
Union européenne (27 pays)	///	9,2	8,7	9,0	9,2	9,3	9,0	8,2
Union européenne (15 pays)	9,4	8,3	7,5	7,8	8,2	8,3	8,2	7,8

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Taux de chômage des hommes de 15 ans et plus au sens d'Eurostat (cf. méthodologie)

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	15,9	14,8	11,6	11,5	11,5	11,6	12,1	12,1
Pays de la Loire	9,1	6,7	5,9	6,1	6,4	5,9	7,0	6,3
Midi-Pyrénées	9,2	7,3	6,1	6,6	6,9	5,7	5,5	7,5
Rhône-Alpes	8,0	6,5	6,2	6,0	6,6	7,6	7,9	6,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,9	12,5	10,7	10,6	9,3	9,4	10,6	12,1
Alsace	6,6	4,8	4,2	6,4	5,5	7,1	7,0	6,4
France	10,4	8,5	7,5	8,2	8,5	8,7	8,6	8,8
Kent	4,5	4,9	4,7	4,4	5,0	5,2	4,1	5,8
Belgique	7,2	5,8	5,9	6,7	7,6	7,5	7,6	7,4
Région de Bruxelles-Capitale	15,9	14,1	12,6	14,6	15,9	16,0	16,3	17,1
Région Flamande	4,4	3,2	3,6	4,3	5,2	4,5	4,7	4,3
région Wallonne	10,0	8,4	8,6	9,0	10,0	10,6	10,4	10,3
Union européenne (27 pays)	///	8,1	7,8	8,3	8,5	8,7	8,3	7,6
Union européenne (15 pays)	8,2	7,2	6,6	7,0	7,5	7,7	7,6	7,1

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Taux de chômage des femmes de 15 ans et plus au sens d'Eurostat (cf. méthodologie)

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	21,1	19,3	17,2	16,0	14,1	13,8	14,7	13,8
Pays de la Loire	15,9	12,8	10,0	9,6	10,5	10,0	8,6	8,3
Midi-Pyrénées	13,3	13,4	12,0	9,9	11,0	8,9	9,8	9,7
Rhône-Alpes	12,2	10,0	8,4	7,9	9,0	9,6	9,0	9,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,3	16,4	14,4	12,4	11,3	11,3	11,8	12,4
Alsace	8,6	8,5	8,5	7,0	9,1	8,2	7,2	7,0
France	13,9	12,2	11,0	10,3	10,5	10,6	10,5	10,4
Kent	4,3	4,6	4,0	3,9	4,5	3,7	4,3	5,2
Belgique	10,4	8,7	7,5	8,6	8,9	9,5	9,5	9,3
Région de Bruxelles-Capitale	15,7	13,7	13,4	14,4	15,2	15,3	16,4	18,2
Région Flamande	6,7	5,8	4,5	5,7	6,3	6,5	6,3	5,8
région Wallonne	15,9	12,7	11,7	12,6	11,9	13,7	13,7	13,4
Union européenne (27 pays)	///	10,6	9,7	9,9	10,0	10,0	9,7	9,0
Union européenne (15 pays)	11,0	9,9	8,7	8,8	9,0	9,2	9,0	8,7

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

## Indicateurs 3 et 4 - Éléments de méthode - Définition des taux d'emploi et des taux d'activité

Les taux d'emploi et d'activité proviennent de la source « Enquête sur les forces de travail » (EFT). L'EFT couvre les personnes âgées de 15 ans et plus, vivant dans des ménages privés, pour assurer une couverture comparable pour tous les pays. Les plans de sondage choisis diffèrent selon le pays (les taux d'échantillonnage varient entre 0,3% et 3,3%). La plupart des instituts nationaux de statistique utilisent un plan de sondage stratifié en plusieurs étapes, en particulier ceux qui ne disposent pas d'un registre central de la population. Indépendamment de la méthode d'échantillonnage ou des groupes d'âges interrogés, les fichiers de données Eurostat sont représentatifs de la population âgée de 15 à 64 ans.

De 1991 à 2002, la France a transmis à Eurostat un fichier annuel « Enquête forces de travail », réalisé sur la base de l'enquête emploi annuelle. L'enquête emploi annuelle était effectuée au printemps, le plus souvent au mois de mars, auprès d'un échantillon de ménages résidant en métropole. A partir de 2000, la France a en outre mis en œuvre sur demande d'Eurostat un module ad hoc en complément de l'enquête emploi annuelle. Le module ad hoc portait sur le thème « du passage de la scolarité initiale au premier emploi » en 2000, « de la durée du travail » en 2001 et « de l'insertion professionnelle des handicapés » en 2002. Le module ad hoc a été inséré chaque année à la fin du fichier de l'enquête « forces de travail ».

A partir de 2003, l'enquête emploi est réalisée en continu, les fichiers sont trimestriels. Le module ad hoc porte sur le thème « éducation et formation » en 2003 et « organisation et aménagement du temps de travail » en 2004.

L'enquête sur les forces de travail dans l'Union européenne fournit des estimations de la population pour les principales caractéristiques du marché du travail, notamment l'emploi, le chômage, l'inactivité économique, les heures de travail, l'occupation, l'activité économique ainsi que des caractéristiques socio-démographiques importantes comme le sexe, l'âge, les ménages et les régions de résidence. La répartition de la population en personnes occupées, chômeurs et personnes (économiquement) inactives suit la définition de l'Organisation Internationale du Travail.

La population couverte est celle des personnes âgées de 15 ans et plus, vivant dans des ménages privés (les personnes vivant dans des ménages collectifs tels que pensions, internats, établissements hospitaliers, institutions religieuses, logements collectifs pour travailleurs... ne sont pas incluses). Elle comprend toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence, vivent dans les ménages faisant l'objet de l'enquête. Cette définition couvre également les personnes, qui pour des raisons d'études, de congés, de maladie, de mission... sont éloignées du ménage pour de courtes périodes de temps (tout en conservant des liens avec le ménage privé). Les personnes effectuant un service militaire obligatoire ne sont pas incluses.

Les personnes occupées sont toutes les personnes âgées de 15 ans ou plus qui, au cours de la semaine de référence, ont effectué un travail d'au moins une heure, contre rémunération ou en vue d'un bénéfice, ou ne travaillaient pas mais occupaient un emploi ou une activité professionnelle dont elles étaient temporairement absentes. Les aides familiaux sont inclus.

*Taux d'activité (en %) :* population active (personnes ayant un emploi et personnes à la recherche d'un emploi) / population en âge de travailler (de 15 à 64 ans)

*Taux d'emploi (en %) :* nombre de personnes ayant un emploi / nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans)

Le *taux de chômage* des 15 ans et plus au sens d'Eurostat est calculé à partir de l'enquête sur les forces de travail. Les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont (les trois conditions doivent être remplies simultanément) :

- sans travail durant la semaine de référence,
- disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi salarié ou indépendant avant la fin des deux semaines suivant la semaine de référence,
- activement à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire qui ont pris des dispositions spécifiques pour trouver un emploi salarié ou indépendant au cours de la période de quatre semaines se terminant par la semaine de référence, ou qui ont trouvé un emploi pour commencer à travailler ultérieurement (dans un délai de trois mois au plus).

*Taux de chômage (en %) :* nombre de chômeurs (de 15 ans et plus) / population active âgée de 15 ans et plus, en pourcentage

**Le taux de chômage calculé par Eurostat tel qu'il figure dans ce document ne correspond pas au taux de chômage au sens du BIT tel qu'il est établi par l'Insee.**

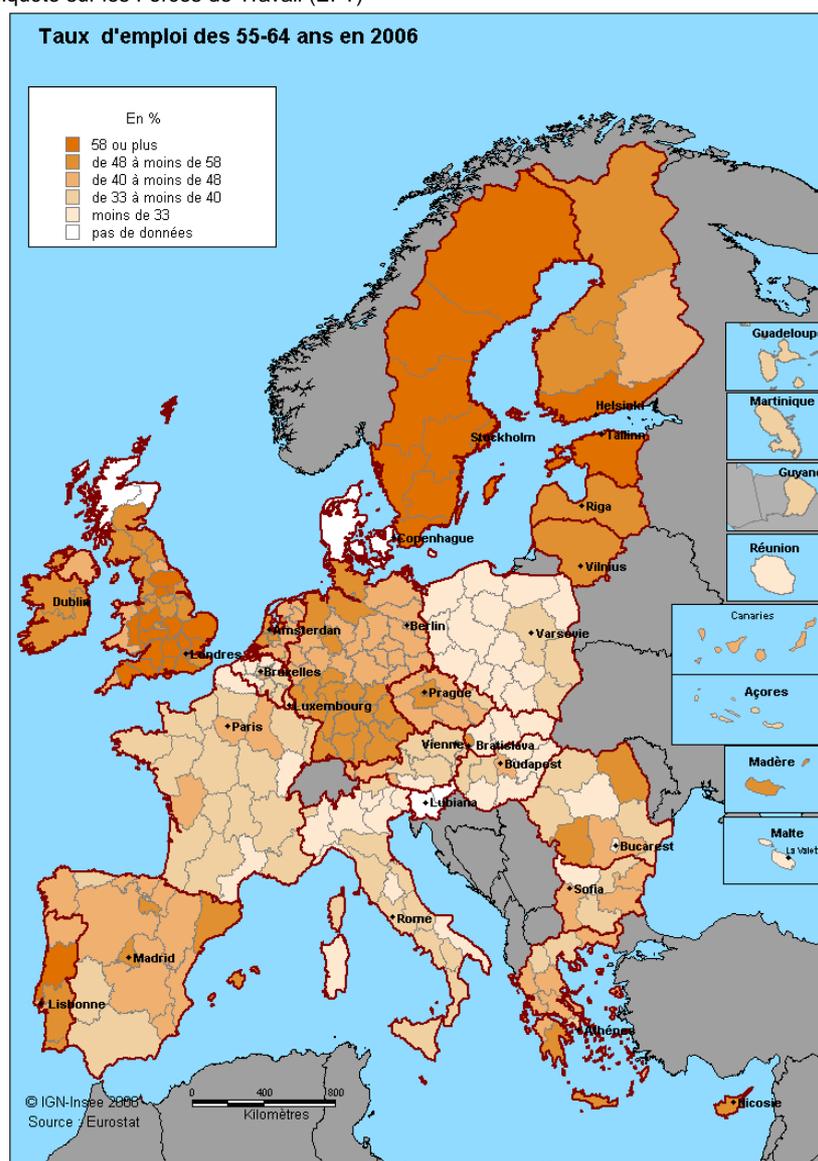
## Indicateur 4 - Taux d'emploi des 55 - 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	21,5	20,0	22,3	25,1	33,8	33,3	32,3	31,9
Pays de la Loire	20,5	23,5	27,4	31,3	33,9	35,3	37,5	34,0
Midi-Pyrénées	31,8	31,7	33,8	39,0	41,6	41,4	39,9	39,2
Rhône-Alpes	32,3	32,6	34,7	37,5	33,7	34,7	37,0	38,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26,7	29,9	30,3	32,1	34,6	36,7	36,3	35,5
Alsace	25,9	28,4	30,3	34,7	35,1	35,4	41,8	37,3
France	///	///	30,7	33,7	36,7	37,2	37,7	37,5
Kent	56,4	52,4	56,8	54,9	52,3	57,4	62,8	57,6
Belgique	24,6	26,3	25,1	26,6	28,1	30,0	31,8	32,0
Région de Bruxelles-Capitale	31,0	34,5	31,0	35,3	35,5	35,9	39,6	36,9
Région Flamande	23,8	25,6	24,5	25,6	26,5	29,5	30,5	31,4
Région Wallonne	24,2	25,4	24,6	26,2	29,1	29,4	32,2	31,9
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	40,6	42,2	43,4
Union européenne (15 pays)	///	///	38,6	39,9	41,6	42,4	44,1	45,2

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)



#### INDICATEUR 4 - LE TAUX D'EMPLOI DES 55-64 ANS - ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Le taux d'emploi des 55 à 64 ans est plus faible en France qu'en moyenne européenne, ce qui reflète surtout des différences entre systèmes de retraite nationaux. Ce taux d'emploi est également plus faible en Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale. Sur les dernières années, le taux d'emploi des 55 à 64 ans recule dans la région alors qu'il est relativement stable en moyenne nationale et qu'il progresse en moyenne européenne. Cette situation résulte d'une évolution différente dans la région des taux d'emploi masculin et féminin.

Concernant le taux d'emploi des 55 à 64 ans, l'objectif de Lisbonne fixé par l'Union européenne pour 2010 est fixé à 50% (en moyenne européenne).

Le taux d'emploi des hommes et des femmes de 55 à 64 ans est un indicateur particulièrement difficile à interpréter car il recouvre d'importantes disparités : disparités entre les classes d'âge 55-59 ans et 60-64 ans, disparités entre les hommes et les femmes et disparités entre les pays en lien notamment avec l'âge légal de départ à la retraite et les politiques d'ajustement de l'emploi.

#### Un taux d'emploi des 55-64 ans en Nord-Pas-de-Calais parmi les plus faibles des régions européennes

Avec un taux d'emploi des 55-64 ans de 31,9% en 2006, le Nord-Pas-de-Calais se place au dernier rang français (22<sup>ème</sup>) et au 236<sup>ème</sup> rang européen. A noter que les régions françaises de comparaison sont certes mieux placées que le Nord-Pas-de-Calais mais elles figurent également plutôt dans la seconde moitié des régions européennes. Le Nord-Pas-de-Calais présente des taux d'emploi des 55-64 ans proches de ceux des régions belges (flamande et wallonne). Le Kent, quant à lui, enregistre un taux d'emploi des 55-64 ans particulièrement élevé avec 57,6%.

Avec un taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans de 37,5% en 2006, la France reste globalement très éloignée de l'objectif de Lisbonne et nettement en dessous de la moyenne de l'Union européenne à 27 (43,4%) ou de la moyenne de l'Union européenne à 15 (45,2%). Dix pays de l'Union européenne (dont Suède, Norvège, Danemark, Estonie et Royaume-Uni) ont d'ores et déjà dépassé l'objectif de Lisbonne. Inversement, d'autres pays comme la Belgique, l'Italie ou la Pologne restent éloignés de cet objectif avec des taux d'emploi autour des 30%.

#### Le taux d'emploi des 55-64 ans traduit essentiellement le fonctionnement des systèmes de retraite nationaux, compétence des états membres de l'Union européenne

Le taux d'emploi des 55-64 ans est très dépendant de l'âge légal de départ à la retraite. Au sein de l'Union Européenne, les systèmes de retraites sont de la compétence des États membres ; l'âge légal de départ à la retraite varie ainsi de 55 à 65 ans. En France, l'âge légal de départ à la retraite est de 60 ans, alors que dans de nombreux pays européens, l'âge légal est de 65 ans (Allemagne, Chypre, Danemark, Espagne, Finlande, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède). Dans certains pays, cet âge diffère selon le sexe du travailleur comme par exemple en Autriche (65 ans pour les hommes / 60 ans pour les femmes), Belgique (65 ans pour les hommes / 63 ans pour les femmes), Royaume-Uni (65 ans pour les hommes / 60 ans pour les femmes)...

Dans certains pays européens, la réforme des retraites a mis en place un système incitatif pour faire reculer de facto l'âge légal de départ à la retraite. En Suède, par exemple, le salarié qui part avant l'âge de la retraite perd une partie de ses droits. Inversement, celui qui décide de travailler au-delà reçoit une prime. Le Royaume-Uni se démarque des autres États européens par la possibilité qui est offerte de travailler au-delà de l'âge légal de la retraite (fixé à 60 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes). Pour inciter les Britanniques à travailler jusqu'à 70 ans, il leur est proposé des mesures leur permettant de percevoir une prime. Au Danemark, un abattement de 10 % est appliqué si l'on part en retraite avant 67 ans. Ces différentes mesures incitent donc les 55-64 ans à rester plus longtemps sur le marché du travail et peuvent expliquer l'importance du taux d'emploi des 55-64 ans en Suède, Danemark et Royaume-Uni notamment.

De plus, en France, selon l'avis adopté par le Conseil Économique et Social au cours de sa séance du 24 octobre 2001, il est noté : "il existe une véritable cloison invisible faisant passer le taux d'emploi de 75% pour les 50-54 ans à 48% pour les 55-59 ans (et à 10% pour les 60-64 ans) ; et il s'agit bien là d'une spécificité française, les autres pays européens ne connaissant pas une telle chute. C'est une culture largement partagée du départ anticipé qui s'est installée." Ainsi, par exemple, les mécanismes de préretraites ont été largement utilisés ce qui contribue à un taux d'activité plutôt bas.

Plusieurs exemples régionaux permettent d'illustrer ce large recours aux mécanismes de préretraites notamment dans le cas de restructurations :

- dans le cadre de la fermeture de METALEUROP (Noyelles-Godault, Pas-de-Calais) en janvier 2003, 132 fondeurs sont partis en préretraite sur les 803 fondeurs employés ;
- le site lillois de l'ex-Seita, ALTADIS (Lille, Nord), a définitivement fermé en août 2005. sur les 541 personnes employées, 230 ont été concernées par des mesures d'âge (cessation progressive d'activité, préretraite...) ;
- sur les 2 659 suppressions d'emplois annoncées de 2006 à 2008 chez Arc International (Saint-Omer, Pas-de-Calais), 1 645 seront concernées par le dispositif de préretraite.

### **Un taux d'emploi en baisse ces dernières années dans la région**

Après une progression continue sur la période 2000-2003 (+ 14 points), le taux d'emploi de la région régresse depuis, perdant 1,9 point entre 2003 et 2006. Au niveau national, le taux d'emploi des 55 à 64 ans est relativement stable depuis 2004 alors qu'il progressait au cours des années précédentes. La France se place au 19<sup>ème</sup> rang européen.

### **Un écart entre taux d'emploi masculin et féminin qui se creuse à nouveau depuis 2004**

Le recul du taux d'emploi des 55-64 ans en Nord-Pas-de-Calais concerne les femmes plus que les hommes. L'écart qui se réduisait jusqu'en 2004 se creuse ainsi de nouveau pour atteindre 7,7 points en 2006 (contre 5 points en moyenne nationale).

La région ne suit pas en cela les tendances françaises et européennes. Entre 2004 et 2006, le taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans est en repli de -0,7 point dans le Nord-Pas-de-Calais mais également de -0,8 point en moyenne nationale tandis qu'au niveau européen, ce taux est en hausse de 2,1 points. Le taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans recule également dans la région avec -1,8 point alors qu'il progresse en moyenne française, avec +1,5 point, et surtout en moyenne européenne, avec +3,5 points pour l'Europe à 15 pays.

### **Des évolutions comparables en ce qui concerne les taux d'activité**

Les constats portés sur les taux d'emploi, en niveau ou en évolution, s'appliquent également aux taux d'activité : taux d'activité moins élevés dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyennes française et européenne, recul du taux d'activité sur les deux dernières années plus marqué pour les femmes que pour les hommes dans la région.

Ainsi, entre 2004 et 2006, le taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans recule de 0,9 point dans le Nord-Pas-de-Calais contre -0,7 point en moyenne française. Sur la même période, le taux augmente de 2 points au niveau européen (15 pays). Le taux d'activité des femmes âgées de 55 à 64 ans est quant à lui en retrait de 2,5 points dans la région contre une progression de 1,5 point au niveau français et de 3,8 points au niveau de l'Europe des 15.

INDICATEUR 4 - LE TAUX D'EMPLOI DES 55-64 ANS - TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Taux d'emploi des hommes âgés de 55 à 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	25,0	23,2	25,9	28,8	37,1	36,7	36,0	36,0
Pays de la Loire	24,0	27,9	31,1	33,2	35,9	34,2	37,6	35,0
Midi-Pyrénées	33,1	35,7	38,1	44,4	43,6	46,7	45,6	40,5
Rhône-Alpes	34,9	35,6	41,0	44,1	40,6	38,2	37,9	40,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,2	34,9	35,7	35,9	37,7	41,2	41,3	38,6
Alsace	30,1	32,5	37,0	41,9	41,1	36,3	45,8	40,6
France	///	///	35,0	38,2	40,8	40,9	40,6	40,1
Kent	69,6	62,5	65,9	64,8	62,0	67,8	70,6	66,9
Belgique	33,8	36,4	35,1	36,0	37,8	39,1	41,7	40,9
Région de Bruxelles-Capitale	37,2	40,2	40,3	43,0	42,6	44,5	50,2	47,3
Région Flamande	33,7	36,8	35,3	35,5	36,7	39,3	41,1	40,5
région Wallonne	33,1	34,5	33,4	35,1	38,8	37,3	40,9	40,2
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	50,1	51,5	52,6
Union européenne (15 pays)	///	///	48,6	49,9	51,5	51,9	53,1	54,0

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Taux d'emploi des femmes âgées de 55 à 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	18,5	16,8	18,9	21,7	30,8	30,1	28,7	28,3
Pays de la Loire	17,4	19,4	23,9	29,4	32,1	36,3	37,4	33,0
Midi-Pyrénées	30,7	28,3	30,2	34,2	39,3	36,0	34,5	37,8
Rhône-Alpes	29,7	29,4	28,4	31,4	27,3	31,2	36,2	37,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	22,6	25,6	25,4	28,7	31,8	32,9	31,9	32,8
Alsace	21,6	24,9	24,1	28,3	29,9	34,5	37,8	34,1
France	///	///	26,7	29,5	32,7	33,6	35,0	35,1
Kent	45,4	43,6	48,1	45,2	43,2	48,4	55,0	48,6
Belgique	15,7	16,6	15,5	17,5	18,7	21,1	22,1	23,2
Région de Bruxelles-Capitale	25,2	29,2	22,5	28,3	29,1	28,0	29,9	27,6
Région Flamande	14,2	14,7	14,0	15,8	16,4	19,6	20,0	22,2
région Wallonne	16,1	17,0	16,4	17,8	20,0	21,9	23,8	23,9
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	31,6	33,5	34,8
Union européenne (15 pays)	///	///	28,9	30,3	32,0	33,2	35,4	36,7

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

### Taux d'activité des 55-64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	24,4	23,0	24,7	26,8	35,7	35,8	34,4	34,0
Pays de la Loire	23,2	25,2	29,4	32,3	36,8	36,9	39,0	35,9
Midi-Pyrénées	33,2	34,3	34,8	40,5	43,1	43,6	41,7	40,8
Rhône-Alpes	34,0	34,8	36,9	38,9	35,1	37,2	39,3	41,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31,2	33,7	32,6	34,8	37,7	39,6	39,4	39,0
Alsace	27,1	29,6	31,0	35,6	37,5	36,7	43,4	38,8
France	30,9	31,7	32,6	35,6	38,7	39,5	39,9	39,9
Kent	58,4	54,4	58,0	56,1	54,0	60,1	65,5	60,4
Belgique	25,9	27,1	25,9	27,7	28,9	31,2	33,3	33,6
Région de Bruxelles-Capitale	34,2	36,6	33,3	37,9	37,6	38,9	42,3	39,5
Région Flamande	24,7	26,2	25,2	26,6	27,2	30,5	31,8	32,9
région Wallonne	25,8	26,2	25,3	27,0	29,9	30,3	33,8	33,4
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	43,5	45,1	46,3
Union européenne (15 pays)	40,4	40,7	41,3	42,6	44,4	45,4	47,1	48,2

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

### Taux d'activité des hommes âgés de 55 à 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	28,5	27,2	28,2	30,9	39,6	39,4	38,5	38,5
Pays de la Loire	27,6	30,0	33,2	34,6	39,3	36,2	38,9	36,6
Midi-Pyrénées	34,8	37,2	38,8	45,8	44,2	48,2	47,2	42,8
Rhône-Alpes	36,8	37,7	43,5	45,8	41,9	40,8	40,8	43,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,8	39,9	37,9	39,0	41,4	44,4	44,6	42,3
Alsace	32,2	34,3	37,3	42,7	43,6	37,9	48,1	42,8
France	34,9	35,5	37,0	40,5	43,1	43,4	43,0	42,7
Kent	72,7	65,6	67,7	66,2	64,5	71,2	73,7	70,7
Belgique	35,3	37,5	36,3	37,5	38,9	40,4	43,4	42,7
Région de Bruxelles-Capitale	41,1	43,3	43,6	46,4	45,6	48,8	54,0	51,0
Région Flamande	34,8	37,6	36,3	36,8	37,6	40,3	42,5	42,0
région Wallonne	34,7	35,7	34,4	36,3	39,7	38,4	42,5	42,0
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	53,8	55,1	56,1
Union européenne (15 pays)	51,7	51,6	52,0	53,2	55,0	55,6	56,7	57,6

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

### Taux d'activité des femmes âgées de 55 à 64 ans

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003 (1)	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	20,9	18,9	21,4	23,0	32,1	32,5	30,5	30,0
Pays de la Loire	19,3	20,7	25,7	30,2	34,5	37,5	39,1	35,3
Midi-Pyrénées	31,8	31,8	31,4	35,8	41,9	38,8	36,5	38,9
Rhône-Alpes	31,2	31,7	30,3	32,6	28,8	33,7	38,0	39,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26,0	28,1	27,8	30,9	34,3	35,5	34,8	36,0
Alsace	21,9	25,6	25,1	29,2	32,1	35,5	38,8	35,1
France	27,1	28,2	28,5	30,9	34,5	35,7	37,0	37,2
Kent	46,4	44,6	48,8	46,1	44,3	50,3	57,0	50,6
Belgique	16,8	17,1	15,9	18,2	19,2	22,1	23,4	24,6
Région de Bruxelles-Capitale	27,9	30,5	23,8	30,0	30,3	29,9	31,8	29,1
Région Flamande	14,8	15,1	14,3	16,5	16,8	20,7	21,0	23,7
région Wallonne	17,6	17,4	16,9	18,4	20,7	22,7	25,4	25,2
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	///	33,8	35,7	37,1
Union européenne (15 pays)	29,5	30,3	31,0	32,3	34,2	35,5	37,8	39,3

(1) : Rupture de série pour la France

Source: Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

## Indicateur 5 - Niveaux d'instruction obtenus par la population des 25-64 ans

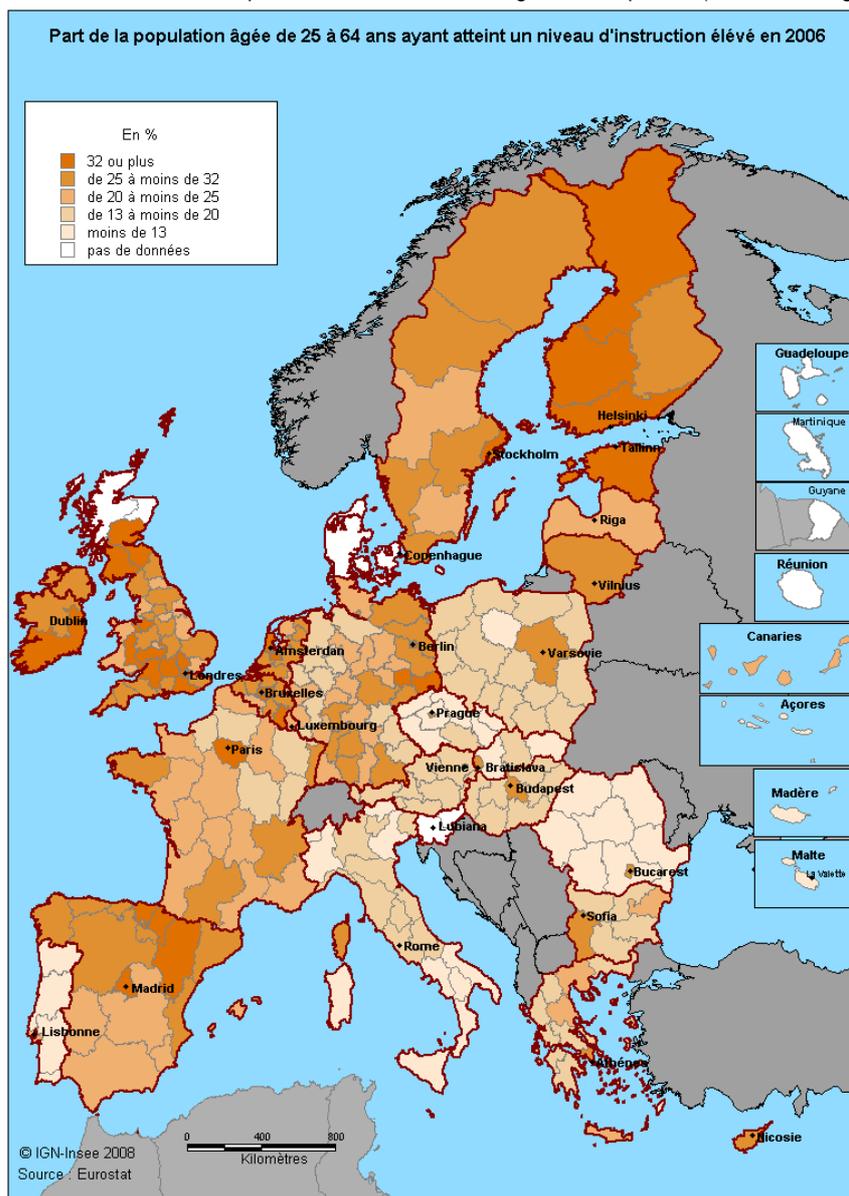
**Part de la population des 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction élevé  
(niveaux 5 et 6 de la CITE 1997)**

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>14,8</b>	<b>14,4</b>	<b>16,4</b>	<b>17,5</b>	<b>19,2</b>	<b>19,8</b>	<b>19,9</b>	<b>20,2</b>
Pays de la Loire	16,3	17,4	19,2	20,4	19,6	21,3	21,6	21,6
Midi-Pyrénées	23,0	23,2	26,1	26,5	25,0	25,9	26,3	29,6
Rhône-Alpes	22,9	23,6	24,8	27,0	23,3	23,7	24,3	25,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,3	20,5	20,9	20,6	24,2	23,9	23,7	23,7
Alsace	18,3	19,5	21,2	22,4	22,1	23,9	25,2	25,7
France	20,9	21,6	22,6	23,5	23,3	23,9	24,9	25,5
Kent	23,5	24,5	23,8	26,8	25,8	25,2	26,1	26,5
Belgique	25,7	27,1	27,6	28,1	29,0	30,4	31,0	31,8
Région de Bruxelles-Capitale	33,4	37,0	35,3	37,3	38,6	40,4	41,5	41,0
Région Flamande	25,2	26,6	27,5	27,9	28,4	30,2	30,6	31,7
Région Wallonne	24,4	25,0	25,5	25,9	27,4	27,8	28,7	29,1
Union européenne (27 pays)	///	19,8	19,7	20,0	20,8	21,8	22,4	22,9
Union européenne (15 pays)	21,9	21,7	21,6	21,8	22,6	23,5	24,1	///

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Note : Les niveaux 5 et 6 de la CITE 1997 correspondent à un niveau d'enseignement supérieur (Cf. Méthodologie).



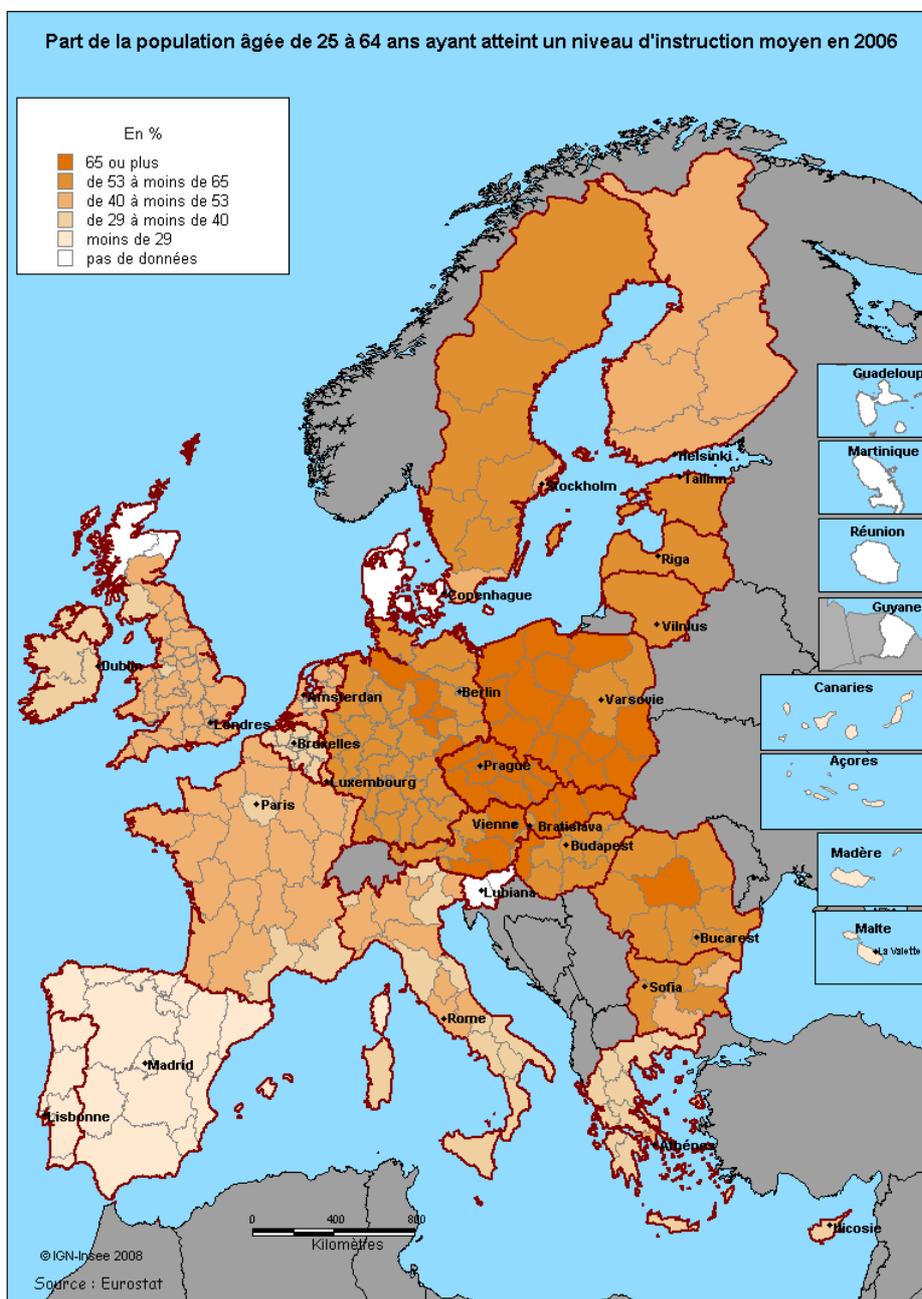
**Part de la population des 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction moyen  
(niveaux 3 et 4 de la CITE 1997)**

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>38,0</b>	<b>38,1</b>	<b>38,1</b>	<b>38,2</b>	<b>39,4</b>	<b>40,6</b>	<b>40,5</b>	<b>41,6</b>
Pays de la Loire	45,3	45,6	45,5	44,7	46,1	44,7	45,0	46,8
Midi-Pyrénées	42,8	44,3	43,7	43,4	43,9	45,7	46,1	45,3
Rhône-Alpes	41,4	42,0	42,0	41,2	43,8	44,6	43,9	42,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39,2	39,2	38,9	40,1	38,5	39,8	39,7	38,0
Alsace	46,5	47,1	45,8	45,6	49,9	48,7	48,0	45,5
France	40,1	40,7	40,7	40,6	41,4	41,4	41,5	41,4
Kent	///	///	35,3	37,5	41,0	42,9	43,0	44,4
Belgique	30,9	31,5	31,8	32,7	33,0	33,9	35,0	35,2
Région de Bruxelles-Capitale	25,6	25,5	25,3	25,9	26,6	26,3	25,8	26,4
Région Flamande	32,5	33,0	33,4	34,3	34,1	35,2	36,7	36,8
Région Wallonne	29,4	30,4	30,8	31,7	32,9	33,8	34,8	35,0
Union européenne (27 pays)	///	47,0	45,0	45,8	46,2	46,5	46,9	47,1
Union européenne (15 pays)	42,6	42,3	42,0	42,8	43,3	43,7	44,1	///

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Note : les niveaux 3 et 4 de la CITE 1997 correspondent au second cycle de l'enseignement secondaire (Cf. Méthodologie).



**Part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction bas (niveaux 0 à 2 de la CITE 1997)**

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	47,2	47,5	45,5	44,3	41,4	39,6	39,6	38,1
Pays de la Loire	38,4	37,0	35,3	34,9	34,3	34,0	33,4	31,6
Midi-Pyrénées	34,2	32,5	30,2	30,1	31,1	28,4	27,6	25,1
Rhône-Alpes	35,6	34,4	33,2	31,8	32,9	31,7	31,8	31,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40,6	40,3	40,2	39,4	37,3	36,3	36,6	38,2
Alsace	35,2	33,4	33,0	32,0	27,9	27,4	26,9	28,8
France	39,1	37,8	36,8	35,9	35,2	34,6	33,6	33,1
Kent	///	///	40,8	35,7	33,2	31,8	30,9	29,2
Belgique	43,4	41,5	40,5	39,2	38,0	35,7	33,9	33,1
Région de Bruxelles-Capitale	40,9	37,5	39,5	36,8	34,8	33,3	32,7	32,6
Région Flamande	42,3	40,4	39,0	37,8	37,5	34,6	32,7	31,5
Région Wallonne	46,2	44,5	43,6	42,4	39,7	38,4	36,5	36,0
Union européenne (27 pays)	///	33,2	35,2	34,2	33,1	31,7	30,7	30,0
Union européenne (15 pays)	35,5	36,0	36,4	35,4	34,2	32,7	31,8	///

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Note : les niveaux 0 à 2 de la CITE 1997 correspondent au premier cycle de l'enseignement secondaire ou moins (Cf. Méthodologie)



En matière d'éducation, d'importantes disparités existent entre pays du fait de systèmes et politiques différents ou de niveaux de développement différents. Par ailleurs, le niveau d'éducation s'accroît rapidement chez les générations les plus jeunes. La part de la population âgée de 25 à 64 ans ayant atteint un niveau d'instruction élevé est plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyennes nationale ou européenne. La part de la population ayant atteint un niveau moyen se situe quant à elle dans la moyenne nationale, en deçà cependant des moyennes européennes. Enfin, la part de la population ayant un niveau d'instruction bas est plus importante dans la région qu'en moyennes nationale ou européenne.

L'économie de la connaissance est un objectif stratégique de Lisbonne. L'Union européenne souhaite élever le niveau de formation au sein des pays européens et préconise en la matière : « *le capital humain est l'atout le plus important pour l'Europe : les États membres sont invités à redoubler d'effort pour relever le niveau général d'instruction et réduire le nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école, notamment en poursuivant le programme de travail " Éducation et formation 2010 ". L'apprentissage tout au long de la vie constitue une condition sine qua non pour atteindre les objectifs de Lisbonne (...).* »

Au sein de l'Union européenne, il existe une grande disparité en matière d'éducation entre les pays - les variations en matière de niveaux de formation sont relativement limitées au niveau régional, du fait de systèmes nationaux et de politiques nationales différentes en matière d'éducation : ceux-ci ont non seulement des incidences sur la disponibilité de l'enseignement mais également sur le niveau d'études atteint. Ainsi, en Allemagne, la grande place accordée à l'apprentissage peut expliquer la part relativement importante du niveau d'instruction moyen chez les 25-64 ans.

### **En termes de niveaux d'éducation, le Nord-Pas-de-Calais occupe une position intermédiaire en Europe**

En 2006 dans le Nord-Pas-de-Calais, 20,2% de la population des 25 à 64 ans a un niveau d'éducation élevé. Cette part se situe en-deçà des moyennes nationale et européenne, la région se plaçant au 16<sup>ème</sup> rang français et au 159<sup>ème</sup> rang européen. Par rapport aux régions analysées, seuls les Pays de la Loire ont une situation semblable à celle du Nord-Pas-de-Calais avec 21,6% de la population au niveau d'instruction élevé. Au niveau européen, les régions belges se démarquent des autres régions. Elles affichent toutes une part du niveau élevé importante. Sans doute est-ce là un effet de l'organisation des études en Belgique qui accueille de nombreux étudiants étrangers notamment dans les formations du supérieur.

### **Une part des niveaux d'instruction élevés qui progresse**

Entre 1999 et 2006, la part de la population au niveau d'éducation élevé progresse chez les 25 à 64 ans que ce soit dans le Nord-Pas-de-Calais (+5,4 points), en moyenne nationale (+4,6 points) ou en moyenne européenne. A l'opposé, la part de la population au niveau d'éducation bas régresse passant de 47,2% à 38,1% dans la région. Bien qu'en net recul, cette part figure parmi les plus élevées des régions françaises et européennes.

Cette évolution s'explique notamment par l'accroissement du niveau d'instruction au fil des générations. La part de la population ayant reçu un niveau d'instruction élevé s'accroît en effet chez les générations les plus jeunes. Par exemple, en Nord-Pas-de-Calais, au 1<sup>er</sup> juillet 2005, 82,8% de la population des 20 à 24 ans a atteint un niveau d'éducation secondaire supérieur (correspondant à l'obtention d'au moins un CAP) soit deux points de plus qu'en 1999 (cf. tableaux complémentaires).

En France, le baccalauréat est un diplôme emblématique souvent pris comme référence. La proportion de bacheliers dans une génération varie d'une session à une autre. En 2006, cette proportion est de 60,1% dans le Nord-Pas-de-Calais contre 64,3% en moyenne nationale soit un écart de 4,2 points. Bien qu'en recul entre la session 2005 et la session 2006, cet écart a eu plutôt tendance à se creuser depuis 2000 (session pour laquelle il n'était que de 1,6 point). Concernant cet indicateur, l'académie de Lille se place dans les derniers rangs métropolitains au même niveau que celles d'Amiens ou de Montpellier.

INDICATEUR 5 - NIVEAUX D'INSTRUCTION OBTENUS PAR LA POPULATION DES 25-64 ANS - TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Évolution des niveaux d'instruction obtenus par la population âgée de 25 à 64 ans

Unité : point

	Niveau d'instruction élevé		Niveau d'instruction moyen		Niveau d'instruction faible	
	Evolution 2004-2006	Evolution 1999-2005	Evolution 2004-2006	Evolution 1999-2005	Evolution 2004-2006	Evolution 1999-2005
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>0,4</b>	<b>5,1</b>	<b>1,0</b>	<b>2,5</b>	<b>-1,4</b>	<b>-7,6</b>
Pays de la Loire	0,3	5,3	2,2	-0,3	-2,5	-5,0
Midi-Pyrénées	3,7	3,3	-0,4	3,3	-3,3	-6,6
Rhône-Alpes	2,2	1,4	-2,1	2,4	-0,1	-3,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	-0,2	3,4	-1,8	0,6	2,0	-4,0
Alsace	1,8	6,8	-3,2	1,5	1,4	-8,3
France	1,5	4,0	0,0	1,5	-1,5	-5,4
Kent	1,2	2,6	1,4	///	-2,6	///
Belgique	1,4	5,3	1,3	4,2	-2,7	-9,5
Région de Bruxelles-Capitale	0,6	8,1	0,1	0,1	-0,7	-8,2
Région Flamande	1,5	5,3	1,6	4,3	-3,1	-9,6
Région Wallonne	1,3	4,3	1,2	5,4	-2,4	-9,7
Union européenne (27 pays)	1,1	///	0,6	///	-1,7	///
Union européenne (15 pays)	///	<b>2,2</b>	///	<b>1,6</b>	///	<b>-3,7</b>

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

Part des jeunes de 20 à 24 ans ayant atteint au moins un niveau d'éducation secondaire supérieur

Unité : %

	1999	2005
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>80,8</b>	<b>82,8</b>
Pays de la Loire	86,2	87,6
Midi-Pyrénées	86,3	87,5
Rhône-Alpes	84,2	85,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79,0	80,8
Alsace	82,5	83,2
France métropolitaine	82,9	84,1

Champ : Individus appartenant à un ménage, ayant terminé leurs études

Secondaire supérieur : CAP, Brevet de compagnon, BEP, Baccalauréat ou diplômes de l'enseignement supérieur

Source : Insee, RP1999 et EAR2004-2007, exploitation principale

Proportion de bacheliers dans une génération

Unité : %

Académie	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Lille</b>	<b>60,1</b>	<b>59,9</b>	<b>59,1</b>	<b>59,5</b>	<b>58,4</b>	<b>58,0</b>	<b>60,1</b>
Nantes	64,9	63,7	62,9	64,1	64,5	65,8	66,3
Toulouse	63,8	63,6	64,1	66,1	64,1	62,5	62,8
Lyon	62,3	62,1	62,0	63,7	61,6	61,2	62,8
Aix-Marseille	57,6	58,0	60,7	60,8	59,3	60,7	62,2
Strasbourg	57,0	57,6	56,7	58,8	58,2	59,5	61,9
France métropolitaine	61,7	61,9	61,8	62,9	62,0	62,5	64,3

Champ : candidats classés selon leur académie de résidence

Source : Ministère de l'Éducation nationale, DEPP, Rectorat de l'Académie de Lille

Indicateur 5 - Éléments de méthode - Définition des niveaux d'instruction

Afin de disposer d'un indicateur comparable entre les régions européennes, nous nous sommes intéressés aux niveaux d'instruction obtenus par la population. A partir de l'enquête sur les forces de travail, la population active des personnes de 25 à 64 ans est ainsi répartie en 3 catégories :

- celle pour laquelle le niveau d'instruction obtenu est un niveau élevé (correspondant aux niveaux 5 et 6 de la CITE 1997),
- celle pour laquelle le niveau d'instruction obtenu est un niveau moyen (correspondant aux niveaux 3 et 4),
- celle pour laquelle le niveau d'instruction obtenu est un niveau bas (correspondant aux niveaux 0 à 2).

La Classification internationale type de l'éducation (CITE) a été conçue par l'UNESCO au début des années 70 pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international ».

La nomenclature révisée, dénommée CITE 1997, a été approuvée à la 29<sup>ème</sup> session de la Conférence générale en novembre 1997. Elle a permis de s'adapter à l'évolution de l'éducation dans les différentes régions du monde, notamment en ce qui concerne :

- la multiplication et l'essor des différents modes d'enseignement et de formation professionnelle ;
- la diversité croissante des prestataires d'éducation ;
- le recours croissant à l'enseignement à distance et à d'autres dispositifs éducatifs basés sur les nouvelles technologies.

La CITE englobe l'éducation initiale par laquelle passe l'individu avant d'entrer dans le monde du travail, de même que l'éducation continue ou permanente de l'individu, sa vie durant. Il s'ensuit que, aux fins de la CITE, l'éducation couvre un éventail de programmes et de types d'éducation qui sont conçus dans le contexte national, tels l'enseignement ordinaire, l'éducation des adultes, les enseignements formel et non formel, l'enseignement initial, la formation continue, l'enseignement à distance, l'enseignement ouvert, la formation permanente, l'enseignement à temps partiel, les systèmes duals, les apprentissages, les enseignements technique et professionnel, la formation et l'éducation répondant à des besoins spéciaux.

	Niveau	Intitulé du niveau	Critères principaux d'approximation du contenu	Critères subsidiaires d'approximation du contenu
N I V E A U  D' I N S T R U C T I O N  B A S	0	Éducation préprimaire  Désigne les programmes qui se situent au stade initial de l'instruction organisée et sont principalement destinés à préparer de très jeunes enfants, âgés généralement de trois ans et plus, à un environnement de type scolaire, autrement dit à ménager une transition entre la maison et l'école. Ces programmes sont indifféremment appelés éducation de la prime enfance, puériculture, éducation préprimaire ou préscolaire, jardins d'enfants, ou programmes d'éveil de la petite enfance.	Propriétés éducatives Localisation dans une école ou dans un centre extérieur à la famille Age minimal Limite d'âge supérieure	Qualification du personnel enseignant
	1	Enseignement primaire Premier cycle de l'éducation de base  Parfois appelé enseignement élémentaire, désigne des programmes éducatifs qui sont normalement conçus sur la base d'unités ou de projets destinés à dispenser aux élèves un bon enseignement de base en lecture, écriture et en mathématiques ainsi que des connaissances élémentaires dans d'autres matières telles que l'histoire, la géographie, les sciences naturelles, les sciences sociales, les arts plastiques et la musique. Ces matières servent à développer la capacité d'obtenir et d'utiliser les informations dont un enfant a besoin sur son foyer, sa communauté, son pays, etc.	Début de l'apprentissage systématique de la lecture, de l'écriture et des mathématiques	Entrée dans les établissements ou dans les programmes nationaux de l'enseignement primaire Début de la scolarité obligatoire
	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire Deuxième cycle de l'éducation de base	Enseignement par matières Pleine mise en œuvre des compétences de base et fondement d'une éducation permanente	Entrée après six ans environ d'enseignement primaire Fin du cycle des neuf ans après le début de l'enseignement primaire Fin de la scolarité obligatoire Enseignement assuré par plusieurs spécialistes de disciplines différentes
M O Y E N	3	Enseignement secondaire (deuxième cycle)	Titres exigés pour l'admission Conditions minimales d'admission (achèvement du niveau 2)	
	4	Enseignement postsecondaire qui n'est pas du supérieur	Conditions d'admission Contenu Age Durée	
E L E V É	5	Premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur hautement qualifié)	Conditions minimum d'admission Type de diplôme obtenu Durée	
	6	Deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié)	Contenu orienté vers la recherche, soutenance de la thèse	Préparation de diplômés à des postes d'enseignement et de recherche

#### Tableau complémentaire sur la proportion de bacheliers dans une génération

La proportion de bacheliers dans une génération est le rapport entre le nombre de bacheliers académiques, recensés dans leur académie de scolarisation, et la génération académique correspondante. La génération académique est le résultat d'un calcul portant sur la population des « jeunes » à la rentrée scolaire, l'âge étant défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance.

## Indicateur 6 - Dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB

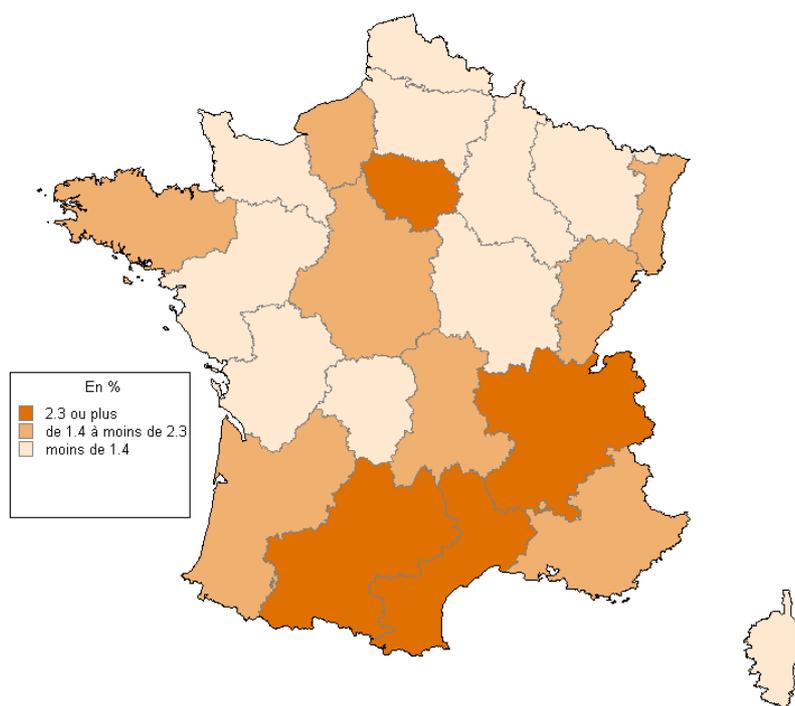
### Part des dépenses en recherche et développement dans le PIB

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>0,7</b>						
Pays de la Loire	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	0,9	1,0
Midi-Pyrénées	3,7	3,2	3,2	3,6	3,7	4,2	4,1
Rhône-Alpes	2,3	2,4	2,6	2,7	2,6	2,5	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,7	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
Alsace	1,3	1,5	1,4	1,6	1,6	1,6	1,5
France	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	2,1
Kent	:	:	:	:	:	:	:
Belgique	1,9	2,0	2,1	1,9	1,9	1,9	1,8
Région de Bruxelles-Capitale	:	:	:	1,3	1,2	:	:
Région Flamande	:	:	:	2,2	2,1	:	:
Région Wallonne	:	:	:	1,9	2,0	:	:
Union européenne (25 pays)	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	:
Union européenne (15 pays)	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	1,9	:

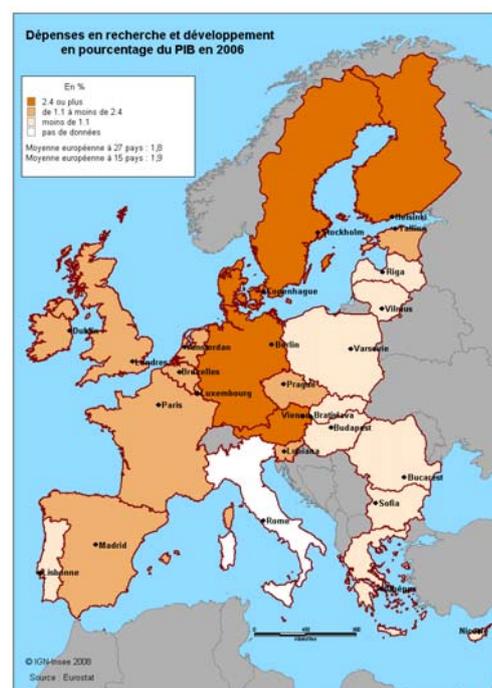
Sources : Eurostat et Ministère de la Recherche

### Dépenses en recherche et développement en pourcentage du PIB en 2005



© IGN-Insee 2008

Source : Insee - comptes régionaux en base 2000,  
Ministère de l'éducation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche



## INDICATEUR 6 - POIDS DES DEPENSES DE R&D DANS LE PIB - ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Le poids des dépenses de recherche et développement (R&D) dans le produit intérieur brut (PIB) est plus faible en Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale et en Europe. La recherche publique régionale est essentiellement universitaire, les établissements publics (EPIC et EPST) étant moins représentés. La recherche privée est présente dans quelques secteurs industriels mais globalement, les secteurs à forte intensité en R&D sont moins représentés qu'en moyenne en France.

L'objectif qui sous-tend la Stratégie de Lisbonne est fondé sur le développement de la société et de l'économie de la connaissance. Le Conseil Européen a indiqué que « *dans le domaine de la Recherche et du Développement, l'objectif général d'un niveau d'investissement de 3 % (du PIB) est maintenu, avec une répartition adéquate entre investissements privés et investissements publics* ». Les dépenses intérieures de recherche et développement en pourcentage du PIB agrègent l'ensemble des dépenses de recherche des secteurs institutionnels (administrations publiques et entreprises) sur le territoire national.

**En France, la part des dépenses en R&D est supérieure à la moyenne européenne mais n'a pas atteint en 2005 l'objectif de Lisbonne**

Avec une dépense intérieure brute de R&D qui atteint 2,1% du PIB en 2005, la France se situe toujours sensiblement au-dessus de la moyenne de l'Union au regard de ce critère (1,8% pour l'Union européenne à 27 pays et 1,9 % à 15 pays) mais nettement en-deçà de l'objectif européen de 3% fixé pour 2010. Au sein de l'Union européenne, on observe des situations différentes entre des pays qui consacrent une part importante de leur PIB à la recherche et développement (Suède 3,7% en 2006, Finlande 3,5% en 2005) et d'autres pays comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce ou le Portugal qui y consacrent une faible part (entre 1,0% et 0,5% de leur PIB).

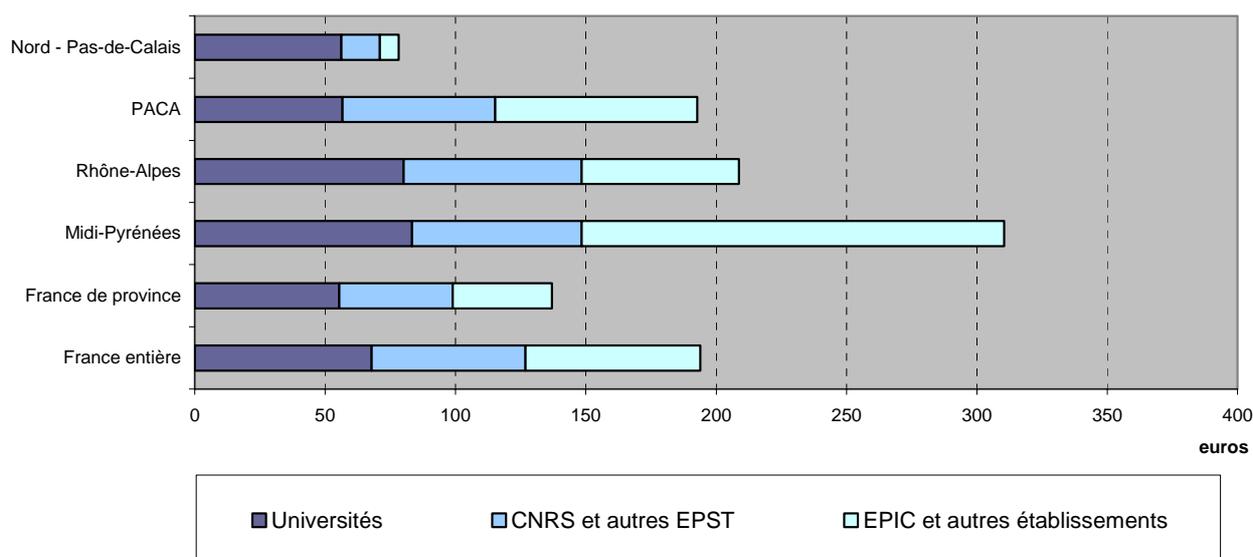
**La part des dépenses en R&D est plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais que dans la plupart des régions françaises, mais ce type de disparités entre régions s'observe dans la plupart des pays européens**

En 2005, le Nord-Pas-de-Calais consacre 0,7% du PIB aux dépenses de recherche et développement. Cette part demeure très faible et très en-deçà de la moyenne nationale (2,1%). Le Nord-Pas-de-Calais se place à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines, devant la Corse.

**La recherche privée est moins présente dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne en France ; la recherche publique est davantage le fait des universités que sur le reste du territoire national**

La part des dépenses en recherche et développement des administrations est plus élevée dans le Nord-Pas-de-Calais, que celle des entreprises. Le Nord-Pas-de-Calais fait partie des quelques régions, avec le Languedoc Roussillon et la Lorraine, à avoir une dépense publique qui représente plus de la moitié des dépenses de R&D. Cette part s'élève à 56% en 2005 contre 37% en moyenne nationale. Les universités occupent une place prépondérante au sein de la recherche en Nord-Pas-de-Calais, tandis que les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), le CNRS en particulier, et les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) sont peu présents sur le territoire régional. Ainsi, près de 70% des dépenses publiques de R&D en Nord-Pas-de-Calais sont le fait des universités, contre 20% pour les EPST et 10% pour les EPIC. En moyenne nationale, la répartition des dépenses publiques est tout autre : 35% pour les universités, 30% pour les EPST et 35% pour les EPIC et autres établissements.

Dépenses publiques de R&D par habitant, selon le type d'organisme



Note : En Midi-Pyrénées, l'importance des dépenses publiques des EPIC est liée à l'implantation d'un établissement du CNES (Centre National d'Études Spatiales) à Toulouse. Cet établissement emploie à lui seul 68% des effectifs nationaux du CNES.

**La recherche privée régionale est concentrée dans quelques secteurs industriels, les secteurs de haute technologie étant moins représentés qu'au niveau national**

La recherche privée est encore peu présente au sein du tissu productif régional. Des secteurs comme l'automobile, la métallurgie, la chimie ou l'agroalimentaire offrent cependant en Nord-Pas-de-Calais un nombre important d'emplois liés à la recherche. Les entreprises du Nord-Pas-de-Calais représentaient, en 2002, 1,1% des dépenses de la R&D privée réalisée sur l'ensemble du territoire français. Une analyse comparée par secteur d'activité des emplois régionaux par rapport aux emplois nationaux montre que le tissu productif régional est sous-spécialisé dans les secteurs dits de haute technologie, c'est-à-dire dans les secteurs où la part des emplois dédiés à la recherche est supérieure à 15% des effectifs. Ainsi, les secteurs de haute technologie regroupent 15% des dépenses de R&D des entreprises de la région contre 45% en moyenne nationale. Les travaux de recherche ne sont cependant pas le seul fait des industries de haute technologie. Des recherches particulièrement novatrices sont également menées dans des secteurs dont l'intensité technologique est dite intermédiaire, au regard de la part des emplois consacrés à la R&D. Ces secteurs réunissent la moitié des dépenses de R&D des entreprises du Nord-Pas-de-Calais.

La région Nord-Pas-de-Calais dispose d'atouts propices à l'essor des activités de R&D sur son territoire comme :

- une offre importante et diversifiée de formation dans l'enseignement supérieur ;
- la participation de laboratoires dans des projets de dimension européenne ;
- une fédération de compétences et des équipes ;
- l'intervention des pouvoirs publics pour promouvoir et financer ces projets ;
- une importance croissante des activités de R&D au sein des entreprises privées.

Les principales faiblesses ressortant pour le Nord-Pas-de-Calais ont trait à :

- des moyens humains et financiers encore modestes ;
- une faible représentation des établissements publics à caractère scientifique et technologique et des établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- une moindre place des industries de haute technologie au sein du tissu productif.

## Indicateur 6 - éléments de méthode - Définition des dépenses intérieures régionales de R&D

Depuis 1963, les entreprises et les organismes de services publics font l'objet d'une enquête statistique réalisée par le ministère en charge de la recherche afin de procéder à l'évaluation de l'effort français de recherche et développement (R&D). L'évaluation des moyens financiers et humains consacrés par les agents économiques à l'activité de recherche et de développement expérimental s'appuie sur des principes méthodologiques mis au point, au sein des organisations internationales, pour s'assurer la comparabilité des informations entre les pays. La méthode type proposée par l'OCDE en constitue le fondement et la plupart des définitions utilisées ici s'y réfèrent.

La recherche et le développement expérimental (R&D) englobent les travaux de création entrepris de façon systématique en vue d'accroître la somme des connaissances pour de nouvelles applications. Les travaux de création se définissent, non par la nature des activités mais par l'objectif poursuivi : obtention de connaissances nouvelles, élaboration, mise au point de procédés nouveaux, amélioration de procédés ou produits existant déjà ; les travaux entrepris de façon « systématique » impliquent un minimum d'organisation et de moyens. Le seuil correspondant à ce minimum d'organisation est fixé à « un chercheur en équivalent temps plein annuel ».

On distingue au sein de la R&D, trois types d'activité :

- la recherche fondamentale qui consiste en des travaux expérimentaux ou théoriques qui concourent à l'analyse des propriétés, des structures, des phénomènes physiques ou naturels, en vue d'organiser en lois générales, au moyen de schémas explicatifs et de théories interprétatives, les faits dégagés de cette analyse.
- la recherche appliquée qui est entreprise, soit pour discerner les applications possibles des résultats d'une recherche fondamentale, soit pour trouver des solutions nouvelles permettant d'atteindre un objectif déterminé choisi à l'avance.
- le développement expérimental est l'ensemble des travaux systématiques fondés sur les connaissances obtenues par la recherche ou l'expérience pratique, effectués en vue de lancer la fabrication de nouveaux matériaux, produits ou dispositifs, d'établir de nouveaux procédés, systèmes et services ou d'améliorer considérablement ceux qui existent déjà. Il inclut la mise au point des prototypes et des installations pilotes.

La R&D exclut de nombreuses autres activités connexes, scientifiques et technologiques : notamment les phases d'industrialisation et de lancement de la fabrication, les études de faisabilité, les travaux administratifs relatifs aux brevets et licences, les mesures scientifiques, techniques, commerciales et financières nécessaires à la réalisation d'innovations.

Les dépenses intérieures de R&D (DIRD) correspondent aux travaux de R&D exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Elles comprennent les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D ainsi que les opérations immobilières réalisées dans l'année).

Le financement public total correspond aux versements aux entreprises effectués par les administrations ou les associations sans but lucratif pour des travaux de R&D que ceux-ci soient effectués en interne ou sous-traités à l'extérieur. Ces travaux peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la Défense, ou à des travaux de recherche menés par les entreprises mais soutenus par des organismes tels l'ANVAR ou par le ministère en charge de la recherche. Sont exclus de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche. Le financement public de la dépense intérieure correspond au montant précédent duquel on retire la part des financements publics qui alimente la sous-traitance réalisée en dehors du secteur des entreprises. On parle alors de financement public direct. Le financement par les entreprises est obtenu par le solde entre les dépenses de R&D et les ressources en provenance des administrations ou de l'étranger.

L'enquête auprès des administrations interroge les agents qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche. Elle couvre trois secteurs institutionnels : l'État, l'enseignement supérieur et les institutions sans but lucratif (ISBL). Les expressions « administrations » ou « recherche publique » sont utilisées pour désigner l'ensemble de ces trois secteurs institutionnels. L'enquête est exhaustive pour le secteur civil de l'État. Les données sur la Défense sont remises par les services du Ministère de la Défense et sont consolidées avec les réponses des administrations et des entreprises à l'enquête annuelle. Les données sur les universités et les grandes écoles sous tutelle du ministère en charge de l'Enseignement supérieur sont fournies par le ministère de tutelle et consolidées avec les réponses des enquêtes de R&D. Le secteur des ISBL comprend les fondations et associations sans but lucratif. Depuis 1992, une enquête auprès des associations est réalisée à partir d'un questionnaire simplifié. Parmi les ISBL sont distingués les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dont le CNRS, l'INRA, l'INRETS, l'INSERM... des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) dont, par exemple, le CNES, le CNED, l'IFREMER, le CEA...

L'enquête annuelle sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises en 2002 a été réalisée au cours de l'année 2003 auprès de 10 500 entreprises. Sur ce nombre, un peu plus de 3 500 entreprises ont répondu avoir exercé en 2002 une activité permanente et organisée de R&D au sens de l'OCDE. L'enquête est exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour une partie des petites et moyennes entreprises.

Changements méthodologiques et impacts sur les séries

- en 2000, le questionnaire adressé aux organismes et services publics a été rénové et l'estimation des dépenses de R&D dans les universités a été améliorée.
- en 2001, un important changement de méthodologie a conduit à une rupture dans la série. Ainsi, pour les administrations, ont été intégrées les dépenses de simulation de la direction des applications militaires du CEA.
- en 2002, l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs a été intégrée dans les résultats des administrations.

La répartition régionale de la R&D s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes. Une partie des travaux de R&D dans les administrations ne peut toutefois pas être répartie dans les régions (Défense et une partie des associations). Depuis 1997, la part non répartie a été sensiblement réduite à la suite de la répartition dans les régions des dépenses des universités (cette part ignorée n'est imputée à aucune région). En 2002, 91% de la DIRDA, 94% des effectifs totaux, 97% des chercheurs sont répartis.

## Indicateur 7 - Part de la Formation Brute de Capital Fixe dans le PIB

### Part de la Formation Brute de Capital Fixe dans le PIB

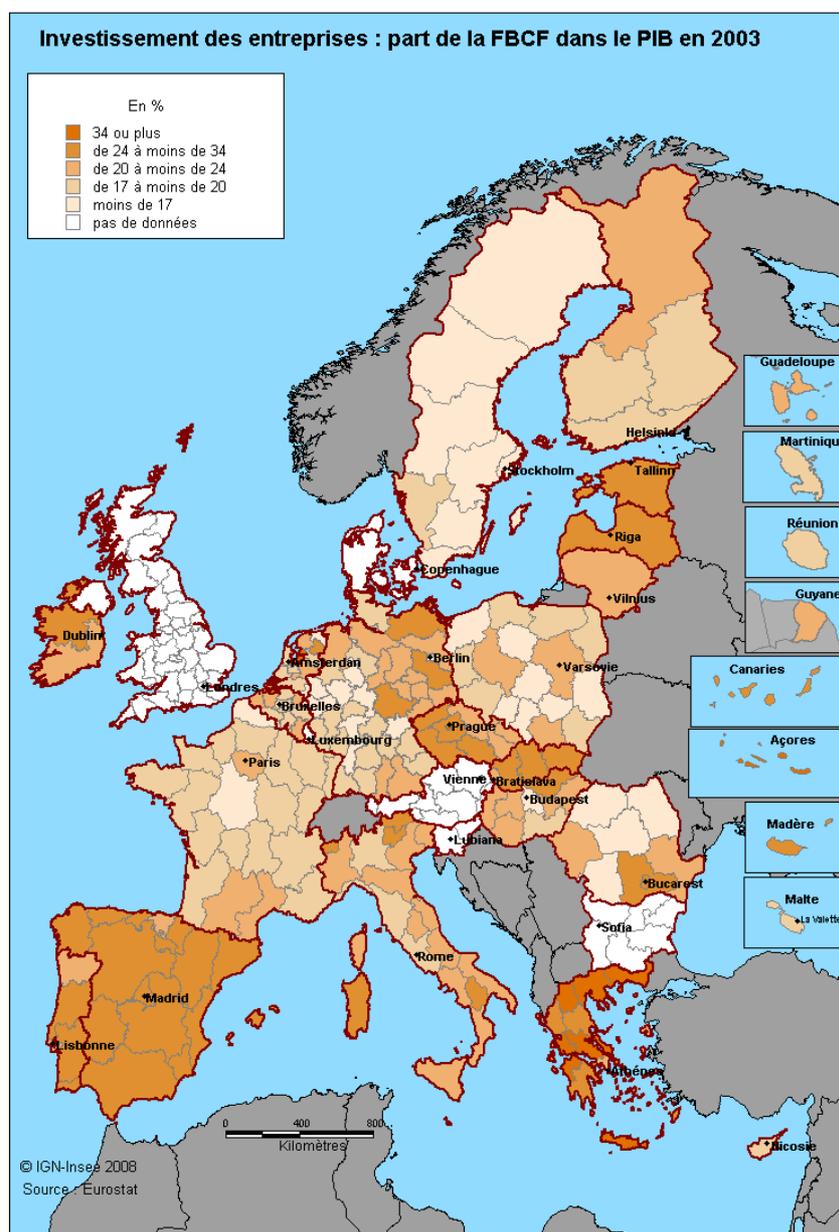
(Ensemble des branches)

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003*	2004
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	17,8	17,2	18,2	15,7	15,9	///
Pays de la Loire	18,3	18,9	19,8	16,4	17,0	///
Midi-Pyrénées	19,8	19,9	20,4	16,8	20,2	///
Rhône-Alpes	19,9	19,7	20,0	17,3	18,2	///
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20,4	20,2	20,8	18,0	17,9	///
Alsace	19,1	20,1	19,7	14,2	17,0	
France	19,0	19,5	19,5	18,8	18,8	///
Kent	17,2	14,9	///	///	///	///
Belgique	20,6	20,8	20,4	19,2	18,8	19,4
Région de Bruxelles-Capitale	16,9	17,3	18,4	16,3	14,7	16,0
Région Flamande	22,0	22,3	21,5	20,4	20,5	21,1
Région Wallonne	20,2	20,2	19,5	18,6	18,1	18,1
Union européenne (25 pays)	///	///	///	///	///	///
Union européenne (15 pays)	///	///	///	///	///	///

Note : rupture de série en 2003 pour la France

Source : Eurostat



**Avertissement** : La répartition de la formation brute de capital fixe (FBCF) française a été réalisée par Eurostat (cf. encadré méthodologique). Compte tenu de la difficulté de localiser la FBCF à un niveau infra national, l'indicateur présenté ici est à considérer avec prudence. De plus, à un niveau régional, Eurostat n'a pas isolé la FBCF du secteur privé. L'indicateur présenté ici au niveau des régions porte donc sur l'ensemble des secteurs et non sur le seul secteur privé comme c'est le cas au niveau des pays.

L'intégration des marchés est un objectif essentiel de l'Union européenne qui passe par des réformes économiques structurelles coordonnées. Pour en mesurer les progrès, deux indicateurs ont été retenus : le niveau des prix comparés (indicateur non déclinable au niveau des régions) et le taux d'investissement du secteur privé. Ce taux d'investissement est le rapport de la formation brute de capital fixe du secteur privé et du produit intérieur brut.

### **Une part de la FBCF du secteur privé dans le PIB inférieure en France à la moyenne européenne**

Le taux d'investissement varie fortement d'un pays à un autre. Les pays les plus récents dans l'Union européenne affichent en général des taux d'investissement élevés.

En 2004, avec une formation brute de capital fixe du secteur privé de 15,9% du PIB, la France se situe en dessous de la moyenne européenne ; le taux d'investissement du secteur privé s'établit à 17,1% dans l'Union européenne à 15 ou à 25 pays. Elle partage cette situation avec des pays tels que l'Allemagne ou les Pays-Bas. Au sein de l'Union, trois pays se détachent, la Lettonie, l'Estonie et l'Espagne, avec un pourcentage d'environ 25%. Inversement trois pays, la Pologne, le Royaume-Uni et la Suède, ont des taux inférieurs à 15%.

Entre 1999 et 2004, la part de la FBCF du secteur privé dans le PIB a toujours été inférieure en France à la moyenne européenne à 15 pays. En 2004 toutefois, ce taux s'est redressé en France alors qu'il diminuait de 1 point en moyenne européenne.

### **Une part de la FBCF de l'ensemble des secteurs dans le PIB inférieure en Nord-Pas-de-Calais à la moyenne nationale**

Au niveau des régions, il n'est pas possible de calculer un taux d'investissement du secteur privé uniquement. Il s'agit ici d'un taux d'investissement de l'ensemble des secteurs. En 2003, 15,9% du produit intérieur brut du Nord-Pas-de-Calais est utilisé pour l'investissement de l'ensemble des branches de l'économie contre 18,8% en moyenne nationale. Cette part place la région au dernier rang métropolitain et au 188<sup>ème</sup> rang européen (sur 206 régions).

Le taux d'investissement est un rapport dont le dénominateur, le PIB, est élevé en Nord-Pas-de-Calais. Le Nord-Pas-de-Calais se place en effet au 4<sup>ème</sup> rang français derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le montant du PIB en volume. Dans ce rapport, le numérateur, la FBCF, est également élevée. En 2003, elle atteint près de 13 milliards d'euros dans la région soit quatre fois plus qu'en Lettonie ou en Estonie. L'importance du PIB et de la FBCF dans le Nord-Pas-de-Calais explique en partie un taux d'investissement en retrait par rapport à la moyenne nationale.

Sur la période 1999-2003, le ratio FBCF sur PIB n'a pas évolué de la même façon dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale. Entre 1999 et 2002, il a baissé de 2 points dans la région pour ne remonter que très légèrement en 2004. Au niveau national, il a augmenté d'un demi point entre 1999 et 2000, puis baissé de 0,7 point entre 2001 et 2002 pour être stable entre 2002 et 2003.

## Indicateur 7 - Éléments de méthode - Part de la Formation Brute de Capital Fixe dans le PIB

La **formation brute de capital fixe (FBCF)** est égale aux acquisitions moins les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents au cours de la période de référence augmentées de certaines plus-values sur actifs non produits découlant de l'activité de production des unités productives ou institutionnelles. Les cessions d'actifs fixes sont traitées comme des acquisitions négatives. Une distinction peut être faite entre l'équipement et la construction. Pour donner une idée, la formation brute de capital fixe comprend les acquisitions moins les cessions de bâtiments, structures, machines et équipements, prospections minières, logiciels, œuvres littéraires ou artistiques et les améliorations majeures apportées aux terrains telles que la construction de digues, les travaux de déboisement ou l'assèchement de marécages. La FBCF fait partie de la formation brute de capital, les autres composantes étant les variations de stocks et les acquisitions moins les cessions d'objets de valeur.

Les **secteurs d'activité concernés** sont les sociétés non financières, les sociétés financières, les ménages, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les administrations publiques. Les investissements des entreprises sont définis comme la formation brute de capital fixe du secteur privé. Ici, la FBCF concerne l'ensemble des secteurs d'activité et non pas seulement le secteur privé.

Le **produit intérieur brut (PIB)** est l'agrégat central des comptes nationaux. Le PIB retenu dans cet indicateur est le PIB à prix courants.

La **FBCF est exprimée en pourcentage du PIB**. Étant donné que la FBCF fait partie intégrante du PIB (selon l'approche des dépenses), les chiffres donnés sont les parts véritables (la répartition de la FBCF nationale entre les régions françaises étant toutefois le fruit d'un calcul Eurostat). Ils donnent un aperçu de l'importance relative de l'investissement comparé, par exemple, à la consommation.

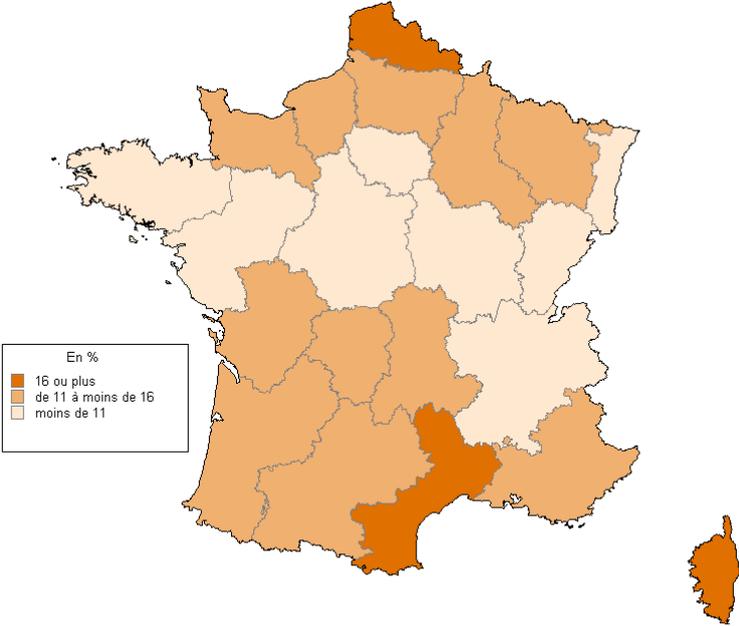
## Indicateur 8 - Taux de pauvreté

Unité : %

Région	Taux de pauvreté
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>16,8</b>
Pays de la Loire	9,9
Midi-Pyrénées	12,6
Rhône-Alpes	10,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,4
Alsace	8,4
France de Province	12,1
France Métropolitaine	11,7

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

Taux de pauvreté en France en 2004



© IGN-Insee 2008  
 Source : Insee - revenus disponibles localisés



## INDICATEUR 8 - TAUX DE PAUVRETÉ - ÉLÉMENTS D'ANALYSE

**Selon une méthodologie harmonisée avec la définition européenne, le taux de pauvreté s'élève à 16,8% en Nord-Pas-de-Calais en 2004, soit 5 points de plus qu'en moyenne nationale.**

Les objectifs de Lisbonne mettent en bonne position la cohésion sociale. Le Conseil européen note précisément qu'« *il est inacceptable que, dans l'Union, tant de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté et soient touchées par l'exclusion sociale. Il faut prendre des mesures pour donner un élan décisif à l'élimination de la pauvreté.* »

### **Des disparités entre régions fortes en termes de pauvreté monétaire**

Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 788 euros par mois en France en 2004 (cf. encadré méthodologique).

La région Nord-Pas-de-Calais a un taux de pauvreté de 16,8% en 2004, soit 5 points de plus que la moyenne française. La région se place ainsi au 20<sup>ème</sup> rang français juste devant le Languedoc Roussillon (17,3%) et la Corse (17,7%).

Cependant, il convient de noter que la pauvreté ne touche pas de la même façon les différentes catégories de ménages. Les familles nombreuses et les familles monoparentales sont plus souvent exposées que les autres. En 2004, dans la région, le taux de pauvreté des familles monoparentales était de 31,0%, celui des familles nombreuses de 21,5%, chiffres les plus élevés des régions françaises.

### **Un indicateur difficile à appréhender en termes de comparaison internationale**

Au niveau européen, les taux de pauvreté sont toutefois difficiles à comparer entre eux en raison de références fortement variables d'un pays à l'autre et donc d'une région à l'autre. Ils ne reflètent qu'une dispersion des revenus entre les personnes et non un niveau absolu de pauvreté. En outre, l'établissement de cet indicateur est sensible aux seuils retenus et est entaché de quelques imperfections méthodologiques, comme le fait de s'intéresser uniquement aux ménages ordinaires, qui ne tient pas compte de publics particulièrement concernés tels que les prisonniers ou les personnes sans domicile fixe.

Cependant si l'on se réfère aux données fournies par Eurostat (source SRCV sur les revenus et les conditions de vie), nous constatons que le taux de risque de pauvreté après transferts sociaux s'élève en France à 13% en 2005, soit un taux inférieur de 3 points à la moyenne européenne. Ce taux de risque de pauvreté après transferts sociaux est en hausse par rapport à 2002. Il place notre pays dans une situation intermédiaire au sein de l'Union entre des pays comme l'Irlande, la Slovaquie et les pays du sud de l'Europe, où le risque de pauvreté après transferts sociaux est élevé, et d'autres pays comme le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège ou la République tchèque, où ce risque est plus faible.

### **Un niveau de vie médian parmi les plus modestes des régions françaises**

En 2004, en Nord-Pas-de-Calais, le niveau de vie médian s'établit à 14 200 euros par an ce qui place la région parmi celles aux revenus les plus modestes. D'autres régions, comme l'Île-de-France, l'Alsace ou Rhône-Alpes, se caractérisent par un niveau de vie supérieur à 16 000 euros. Au niveau national, la moitié des personnes vivant en ménage ordinaire dispose d'un niveau de vie inférieur à 15 766 euros par an. Seules quatre régions se situent au-dessus de cette médiane, qui cache de fortes disparités au sein de chaque territoire.

## INDICATEUR 8 - TAUX DE PAUVRETÉ - TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

### Médiane des niveaux de vie des personnes sous le seuil de pauvreté

Unité : euros

Région	Médiane
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>7 820</b>
Pays de la Loire	8 033
Midi-Pyrénées	7 815
Rhône-Alpes	7 841
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7 638
Alsace	7 905
France de Province	7 838
France Métropole	7 833

Source : Insee, Revenus disponibles localisés (RDL)

### Indicateur 8 - Éléments de méthode - Taux de pauvreté

La **pauvreté** est un concept difficile à appréhender. Aucune définition officielle n'existe, et les approches sont nombreuses et diversifiées. On peut distinguer des approches objectives, basées sur les revenus ou sur les conditions de vie, et des approches subjectives, basées sur la perception qu'a chacun de sa propre condition de vie. En France, la notion de pauvreté la plus couramment utilisée reste la pauvreté monétaire relative (approche objective basée sur les revenus).

Le **taux de pauvreté monétaire** est défini comme la proportion d'individus ayant un niveau de vie inférieur à un certain seuil, le seuil de pauvreté. Lorsque ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie, on parle de pauvreté monétaire relative.

Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe une moitié de la population, l'autre se situant au-dessous.

Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale sont fixés à 60 % ou à 50 % du niveau de vie médian, le seuil à 60 % étant privilégié en Europe et en France.

Ex : le seuil de pauvreté à 60% de la médiane vaut 788€ courants par mois en 2004, et celui à 50%, 657€. Un individu vivant seul est donc pauvre au seuil de 60% dès lors que son revenu disponible est inférieur à 788€. Les membres d'un couple sans enfant (soit 1,5 UC) sont considérés comme pauvres si le revenu disponible de leur ménage est inférieur à 1 182€ par mois ( $788 \times 1,5$ ). Il faut ensuite ajouter au revenu disponible du ménage 236€ par enfant de moins de 14 ans ( $788 \times 0,3$ ) et 394€ par personne de plus de 14 ans supplémentaire ( $788 \times 0,5$ ), pour déterminer si les individus faisant partie d'un ménage sont pauvres ou non.

L'échelle de l'OCDE modifiée permet de décompter le nombre d'unités de consommation (UC) d'un ménage. Le nombre d'UC d'un ménage diffère en général du nombre de personnes dans le ménage car on tient compte des économies d'échelle que procure la vie en commun. Le décompte effectué est le suivant :

- 1 unité de consommation pour le premier adulte du ménage,
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus,
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Ex : un couple sans enfant compte pour 1,5 UC, un couple avec deux enfants de moins de 14 ans compte pour 2,1 UC .

L'**intensité de pauvreté** rend compte de la distance entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Ainsi plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont intenses, au sens où le niveau de vie de la moitié des pauvres est très faible. De manière pratique, le calcul est le suivant : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

La source utilisée régionalement pour ces indicateurs est la source RDL (Revenus disponibles localisés). Cette source vient compléter le dispositif existant concernant l'information sur les revenus. Son principal apport réside dans le fait de disposer pour la première fois de données sur les revenus disponibles, les niveaux de vie et la pauvreté monétaire au niveau départemental.

Auparavant, les sources disponibles au niveau local permettaient uniquement les mesures des revenus déclarés (RFL) et de bas revenus (CAF).

Les indicateurs sont établis à partir des données extraites des fichiers exhaustifs des déclarations de revenus des personnes physiques et de la taxe d'habitation, fournis par la Direction Générale des Impôts, et sur la base de calculs des prestations par imputation selon des méthodes similaires à celles utilisées pour l'Enquête Revenus Fiscaux (ERF).

Pour rappel, auparavant seul le fichier Filéas de la Caisse d'allocations familiales (CAF) permettait de disposer de données locales sur les caractéristiques des ménages à bas revenus. Désormais, la source RDL constitue une source d'information complémentaire, permettant de mesurer précisément la pauvreté monétaire aux niveaux régional et départemental. La méthode, les concepts et le champ retenus pour la source RDL sont différents de ceux de la source CAF et expliquent que les résultats obtenus à partir des deux dispositifs ne soient pas directement comparables.

## Indicateur 9 - Chômage de longue durée

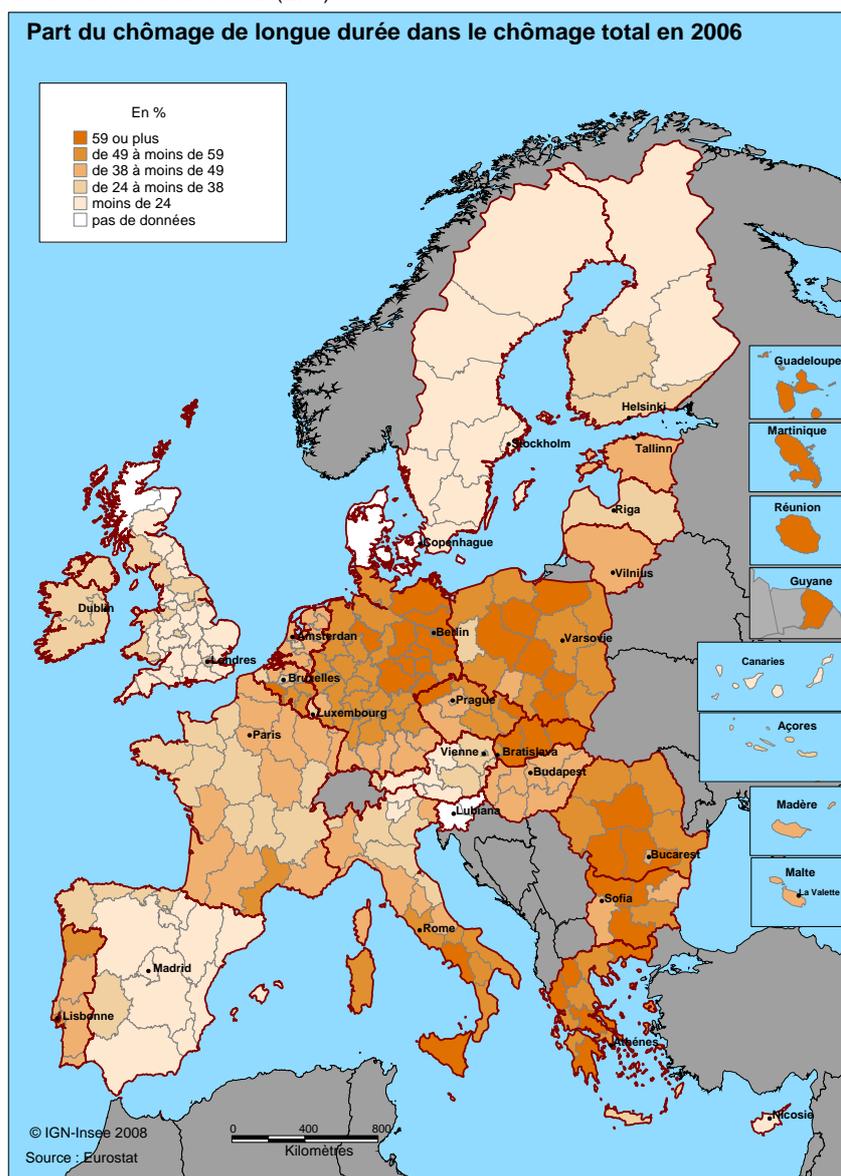
### Taux de chômage de longue durée

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>8,3</b>	<b>8,1</b>	<b>6,1</b>	<b>5,3</b>	<b>5,5</b>	<b>5,9</b>	<b>6,2</b>	<b>6,2</b>
Pays de la Loire	4,2	2,9	2,2	2,2	3,0	2,7	3,0	2,3
Midi-Pyrénées	4,8	3,8	3,4	2,6	3,9	3,2	3,0	3,4
Rhône-Alpes	3,1	2,7	2,1	1,7	2,4	3,1	2,9	2,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7,5	6,9	5,0	4,6	4,7	4,4	5,3	5,7
Alsace	2,4	1,8	1,2	1,4	2,0	2,0	2,6	2,5
France	///	///	3,5	3,3	3,9	4,1	4,1	4,3
Kent	1,1	1,1	0,9	0,8	0,9	0,8	0,7	1,1
Belgique	4,9	3,8	3,2	3,7	3,7	4,1	4,4	4,2
Région de Bruxelles-Capitale	9,6	8,2	7,0	8,0	8,0	8,3	9,2	9,9
Région Flamande	2,5	1,7	1,4	1,7	2,0	2,2	2,3	2,1
Région Wallonne	8,1	6,5	5,6	6,2	5,8	6,5	6,9	6,6
Union européenne (27 pays)	///	///	///	///	4,2	4,2	4,1	3,8
Union européenne (15 pays)	///	///	///	///	3,4	3,4	3,4	3,3

Champ : Population active de 15 ans et plus

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)



Le taux de chômage de longue durée (durée supérieure à un an) est élevé en Nord-Pas-de-Calais. Il en est de même pour le taux de chômage global, lui-même plus élevé dans la région qu'en moyennes nationale ou européenne. Le chômage de longue durée représente près de la moitié du chômage dans le Nord-Pas-de-Calais. Sur les deux dernières années, la part du chômage de longue durée a plutôt tendance à augmenter dans la région comme aux niveaux national ou européen à 15 pays.

Lors du Sommet de Lisbonne en mars 2000, le Conseil européen a fait de la cohésion sociale, au même titre que l'emploi et la réforme économique, « *un objectif stratégique pour la décennie à venir* », « *le chômage structurel de longue durée et les déséquilibres marqués entre les taux de chômage régionaux* » étant pointés comme « *des problèmes dont continuent à souffrir de façon endémique certaines parties de l'Union* ».

### **Un taux de chômage de longue durée supérieur aux moyennes française et européenne**

En 2006, le taux de chômage de longue durée de la région Nord-Pas-de-Calais, s'élève à 6,2% de la population active âgée de 15 ans et plus. Il est supérieur à la moyenne française (4,3%) et à la moyenne de l'Union européenne à 15 pays (3,3%). A titre de comparaison sur la même période, le taux de chômage global des 15 ans et plus s'établit à 12,9% en Nord-Pas-de-Calais contre 9,5% en moyenne nationale et 7,8% en moyenne européenne (source Eurostat).

La région se place au dernier rang des régions françaises (sur 22 régions). Parmi les régions françaises analysées, seule Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre un taux de chômage de longue durée proche avec 5,7%. Au niveau des régions européennes, le Nord-Pas-de-Calais se trouve dans une position similaire à la Wallonie (6,6%) et reste éloigné du Kent qui figure parmi les régions européennes à faible taux de chômage de longue durée (1,1%).

### **Cet indicateur traduit en grande partie des disparités de fonctionnement du marché du travail entre pays**

A noter que les variations régionales en matière de chômage de longue durée sont limitées. Les variations ont plutôt tendance à ressortir entre pays du fait de politiques nationales différentes en matière d'emploi et de lutte contre le chômage. Ainsi, au Royaume-Uni, les personnes entrent et sortent du chômage relativement souvent, les emplois étant occupés pour de plus courtes durées. En France, le turnover semble moins élevé : la recherche d'un emploi pouvant prendre plus de temps et les postes étant occupés sur de plus longues périodes. La France figure en mauvaise position au regard de cet indicateur, se plaçant au 23<sup>ème</sup> rang européen, à un rang très proche de la Belgique ou de la Roumanie. Au sein de l'Union européenne, deux pays, la Slovaquie et la Pologne, ont des taux de chômage de longue durée très élevés.

### **Une part importante du chômage de longue durée dans le chômage total**

Avec 48,3% en 2006, la part du chômage de longue durée dans le chômage total est plus importante dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne en France (43,7%) ou dans l'Union européenne à 15 (42,4%). Là encore, le Nord-Pas-de-Calais figure parmi les régions européennes les plus concernées par une part importante du chômage de longue durée dans le chômage total, se plaçant au 169<sup>ème</sup> rang européen (sur 269 régions). Parmi les régions françaises, seul le Languedoc Roussillon est dans une situation plus défavorable (51,1%).

### **Une part du chômage de longue durée en hausse dans la région comme au niveau national**

Sur la période 2002-2006, en lien avec les évolutions conjoncturelles du chômage, la part du chômage de longue durée dans le chômage total a augmenté de 8,6 points dans la région contre 2 points en moyenne européenne à 15 pays. L'évolution régionale est similaire à l'évolution nationale en hausse de 9 points sur la même période.

INDICATEUR 9 - CHÔMAGE DE LONGUE DUREE - TABLEAU COMPLÉMENTAIRE

*Part du chômage de longue durée dans le chômage total*

Unité : %

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	45,7	48,2	43,6	39,7	44,0	46,4	46,9	48,3
Pays de la Loire	34,0	30,0	28,6	28,5	36,3	34,8	38,8	32,1
Midi-Pyrénées	43,2	38,0	38,4	32,1	44,2	44,0	40,0	40,5
Rhône-Alpes	31,4	33,3	29,4	24,9	31,4	36,3	34,9	37,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	44,2	48,5	40,6	39,9	45,6	42,5	47,7	46,4
Alsace	32,0	28,1	20,1	21,4	28,5	26,5	36,3	38,0
France	38,9	39,7	37,9	34,8	41,0	41,9	42,5	43,7
Kent	24,0	22,5	19,5	19,6	19,6	18,1	17,1	19,4
Belgique	56,9	54,2	48,4	48,8	45,4	49,0	51,7	51,2
Région de Bruxelles-Capitale	60,6	58,8	54,4	55,0	51,0	53,0	56,4	56,1
Région Flamande	46,1	40,2	35,3	35,2	34,9	40,7	41,6	42,2
Région Wallonne	64,4	63,9	56,4	58,6	53,6	54,8	58,6	56,3
Union européenne (27 pays)	///	///	///	45,3	46,0	45,3	46,1	45,8
Union européenne (15 pays)	46,1	///	///	40,4	41,8	41,4	41,9	42,4

Source : Eurostat, Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

**Indicateur 9 - Éléments de méthode - Taux de chômage de longue durée et Part du chômage de longue durée dans le chômage total**

La source pour le calcul de cet indicateur est l'enquête sur les forces de travail (EFT). Les chômeurs comprennent les personnes âgées de 15 à 64 ans qui sont (les trois conditions doivent être remplies simultanément) :

- sans travail durant la semaine de référence,
- disponibles pour travailler dans le cadre d'un emploi salarié ou indépendant avant la fin des deux semaines suivant la semaine de référence,
- activement à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire qui ont pris des dispositions spécifiques pour trouver un emploi salarié ou indépendant au cours de la période de quatre semaines se terminant par la semaine de référence, ou qui ont trouvé un emploi pour commencer à travailler ultérieurement (dans un délai de trois mois au plus).

Le taux de chômage de longue durée est le ratio entre le nombre de chômeurs de longue durée et la population active âgée de 15 ans et plus, en pourcentage.

La part du chômage de longue durée représente le pourcentage de chômeurs de longue durée (12 mois ou plus) dans l'ensemble des chômeurs (chômeurs depuis moins d'un an et chômeurs de longue durée).

## Indicateur 10 - Émissions de gaz à effet de serre

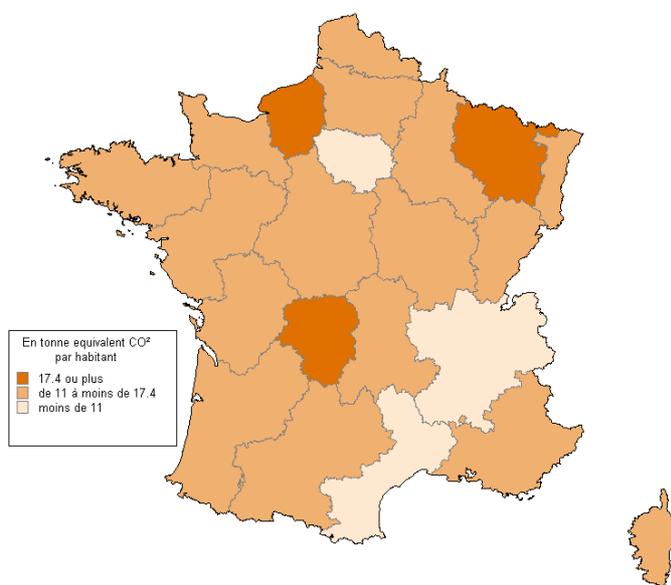
### Émissions de gaz à effet de serre en 2000

Unités : milliers de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, %

Région	Total des émissions (PRG)	Contribution régionale
Nord-Pas-de-Calais	48 218,2	7,4%
Pays de la Loire	39 657,5	6,1%
Midi-Pyrénées	28 892,2	4,4%
Rhône-Alpes	54 708,0	8,4%
Provence-Alpes-Côte d'azur	51 934,1	8,0%
Alsace	21 296,7	3,3%
France métropolitaine	649 675,0	100%

Source : Ifen, Données CITEPA, Inventaire CORINAIR

### Émission de gaz à effet de serre par habitant en 2000



© IGN-Insee 2008  
 Source : Ifen - données CITEPA - inventaire CORINAIR  
 Insee - recensement de la population 1999



## INDICATEUR 10 - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - ÉLÉMENTS D'ANALYSE

Le Nord-Pas-de-Calais, tout comme la France, enregistre une baisse des émissions de gaz à effet de serre, respectant en cela le protocole de Kyoto qui visait à stabiliser les émissions de gaz à effet de serre au niveau de 1990. Rapportées au nombre d'habitants, les émissions de gaz à effet de serre sont plus importantes dans la région qu'en moyenne nationale. Cet écart s'explique par un poids plus important des émissions d'origine énergétique dans la région.

Le suivi des émissions de gaz à effet de serre constitue l'un des deux indicateurs de Lisbonne-Göteborg retenus pour apprécier les évolutions des pressions environnementales des pays.

### **Des émissions en baisse en région comme en moyenne nationale**

En 2000, les émissions de gaz à effet de serre en Nord-Pas-de-Calais ont représenté 48 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 7,4% du total national. Sur la période 1990-2004, les émissions en Nord-Pas-de-Calais ont baissé de 1,4%. En incluant les émissions dues à l'utilisation des terres, la baisse atteint -2,2% (source Norclimat).

Au niveau national en 2000, ces émissions s'élèvent à près de 650 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>. Depuis 1990, la baisse enregistrée est de -0,8% pour les émissions de gaz à effet de serre et de -6,1% en incluant les émissions dues à l'utilisation des terres, leurs changements et la forêt.

Au sein des pays européens, la France se situe en-dessous de la cible qui lui a été fixée ce qui est positif.

### **Des émissions de gaz à effet de serre rapportées aux habitants plus élevées en Nord-Pas-de-Calais**

Les seules émissions sont en moyenne de 11 tonnes par habitant dans le Nord-Pas-de-Calais contre 9 au niveau national. Cet écart est le résultat de la prépondérance des émissions d'origine énergétique qui représente 80% du total des émissions régionales contre 70% du total national. Cette différence se retrouve dans la consommation d'énergie finale (cf. indicateur 11) qui est de 3,5 par habitant dans la région contre 2,6 en France en 2004.

## INDICATEUR 10 - ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

### Émissions totales de gaz à effet de serre

Unité : Millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nord-Pas-de-Calais	46,1	46,3	46,3	44,3	44,8	44,9	44,1	45,0	46,3	47,5	47,3	45,6	46,5	45,1	45,4	44,8
France	567,0	589,0	582,0	557,0	553,0	562,0	578,0	570,0	585,0	568,0	561,0	562,0	556,0	561,0	562,6	563,9

Source : CITEPA, Conseil régional, Norclimat

### Indicateur 10 - Éléments de méthode - Émissions de gaz à effet de serre

En vertu du protocole de Kyoto, l'Union Européenne a accepté une réduction de 8 % de ses émissions de gaz à effet de serre entre l'année de référence de Kyoto et la période 2008-2012. Les réductions pour chacun des 15 pays de l'Union Européenne ont été convenues au sein de l'accord de partage de la charge (Décision du Conseil 2002/358/CE), qui permet à certains pays d'augmenter leurs émissions, à condition que celles-ci soient compensées par des réductions dans d'autres États membres.

Les émissions des six gaz à effet de serre couverts par le protocole sont pondérées par leur potentiel de réchauffement global (PRG) et agrégées pour donner des émissions totales en équivalents CO<sub>2</sub>. Les émissions totales sont présentées pour les pays européens comme un indice, avec l'année de référence égale à 100. En général, l'année de référence est 1990 pour les gaz non fluorés (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub> and N<sub>2</sub>O) et 1995 pour les gaz fluorés (HFC, PFC et SF<sub>6</sub>). Les données n'incluent pas les émissions et processus d'absorption dus au changement d'utilisation du sol et au secteur forestier (LUCF). Ces données proviennent d'Eurostat.

Dans le cadre du protocole de Kyoto (1997), la France s'est donc engagée à stabiliser ses émissions agrégées de six gaz à effet de serre sur la période 2008-2012 au niveau de 1990. Il s'agit des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de méthane (CH<sub>4</sub>), de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), d'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>), d'hydrofluorocarbures (HFC) et de perfluorocarbures (PFC).

Pour exprimer les émissions de gaz à effet de serre en tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, on pondère les émissions de chaque gaz par un coefficient tenant compte de son pouvoir de réchauffement comparé à celui du CO<sub>2</sub>. Ce coefficient est de 1 pour le CO<sub>2</sub>, de 21 pour le CH<sub>4</sub>, de 310 pour le N<sub>2</sub>O, de 23 900 pour le SF<sub>6</sub>, de 140 à 11 700 pour les HFC et de 2 100 à 9 200 pour les PFC.

Pour les régions françaises, les données nous sont fournies par l'IFEN (Institut Français de l'Environnement) qui, pour le compte du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, centralise les données sur l'environnement et les risques naturels et technologiques. La source provient du CITEPA (Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique).

## Indicateur 11 - Intensité énergétique de l'économie

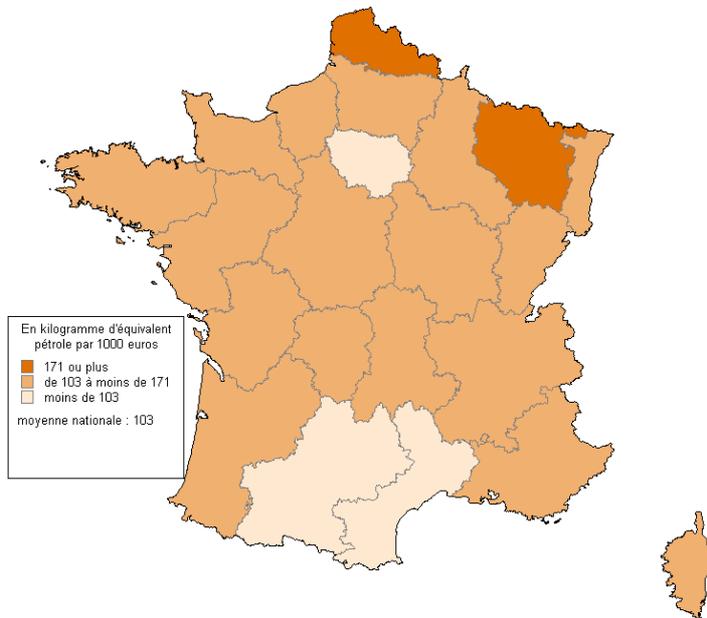
### Intensité énergétique : consommation finale d'énergie rapportée au PIB

Unité : kilogramme d'équivalent pétrole par 1 000 euros

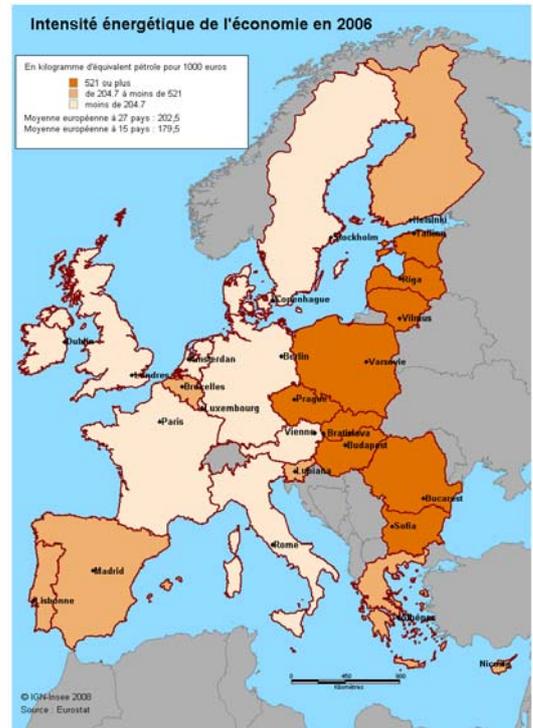
	1990	1995	1997	1999	2002	2005
<b>Nord-Pas de Calais</b>	<b>204</b>	<b>199</b>	<b>204</b>	<b>198</b>	<b>187</b>	<b>171</b>
Pays de Loire	115	108	110	111	105	105
Midi-Pyrénées	119	112	111	115	103	99
Rhône-Alpes	124	122	120	121	110	110
Provence-Alpes-Côte d'azur	134	136	136	137	119	117
Alsace	132	137	136	136	130	126
<b>France métropolitaine</b>	<b>118</b>	<b>117</b>	<b>117</b>	<b>116</b>	<b>107</b>	<b>103</b>

Source : Ifen, Ministère chargé de l'industrie (DGEMP, Observatoire de l'énergie), Insee, Comptes régionaux

### Intensité énergétique de l'économie en 2005



© IGN-Insee 2008  
Source : Ifen, Ministère chargé de l'industrie (DGEMP, Observatoire de l'énergie), Insee - comptes régionaux



Malgré une augmentation de la consommation finale d'énergie sur la période 1990-2005, en Nord-Pas-de-Calais comme en moyenne nationale, l'intensité énergétique décroît. La région se place sur une trajectoire de découplage entre la croissance économique et la consommation d'énergie. Le Nord-Pas-de-Calais se caractérise par une part des combustibles et minéraux solides dans la consommation finale d'énergie très élevée et inversement par une faible part des produits pétroliers comparativement à la moyenne nationale. L'industrie est le principal secteur consommateur d'énergie dans la région.

### **Une intensité énergétique élevée dans le Nord-Pas-de-Calais mais en recul depuis 1990**

En 2005, l'intensité énergétique, rapport de la consommation finale d'énergie au produit intérieur brut, s'élève à 171 kilogrammes d'équivalent pétrole (Ktep) par 1 000 euros dans la région contre 103 en moyenne nationale. Seule la Lorraine affiche une intensité énergétique plus élevée avec 179 Ktep.

Entre 1990 et 2005, l'intensité énergétique décroît dans la quasi-totalité des régions métropolitaines à l'exception d'une stabilité dans le Limousin. Cette amélioration de l'intensité énergétique est plus marquée dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale avec -16% contre -13% en France métropolitaine.

Au niveau européen, le mode de calcul de l'intensité énergétique est différent (cf. encadré méthodologique) mais les données sont comparables entre pays. En 2005, l'intensité énergétique de la France s'élève à 186 Ktep soit une intensité comparable à la moyenne de l'Union européenne à 15 pays (185 Ktep), un peu en-dessous de la moyenne de l'Union européenne à 25 pays. Depuis 1998, la majeure partie des pays européens à l'exception de l'Autriche, du Portugal et de la Croatie enregistre une baisse de l'intensité énergétique.

### **Une consommation finale d'énergie en hausse plus modérée dans le Nord-Pas-de-Calais**

Sur cette période, la consommation finale régionale d'énergie a augmenté de 8%, passant de 12,6 millions de tonnes équivalent pétrole (Mtep) en 1990 à 13,5 Mtep en 2005, soit un taux de croissance annuel moyen de 0,5%. Au niveau national, sur la même période, la consommation est passée de 136,6 Mtep à 157,9 Mtep, soit une hausse de +16% représentant un taux de croissance annuel moyen de 1%.

### **Une part des combustibles et minéraux solides dans la consommation finale très importante**

Le Nord-Pas-de-Calais se caractérise par une répartition équilibrée des différentes sources d'énergie dans la consommation finale. La part des combustibles et minéraux solides (par exemple charbon) dans la consommation finale d'énergie est élevée : 21% contre 4% en moyenne nationale en 2005. Cette part peut s'expliquer par une importante activité sidérurgique dans la région et peut-être également par la présence d'une centrale thermique assurant 10% de la production française d'électricité d'origine thermique à flamme (ce type d'électricité jouant un rôle indispensable pour ajuster la production). Seules les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Lorraine affichent des parts des combustibles et minéraux solides du même ordre (respectivement 14% et 17%). Sur la période 1990-2005, la part de ce type d'énergie recule dans la région comme en moyenne nationale avec respectivement -4 points et -3 points.

Inversement, la part des produits pétroliers est très inférieure à la moyenne nationale : 30% en Nord-Pas-de-Calais contre 47% en moyenne nationale. Sur la période 1990-2005, la part de ce type d'énergie est en légère hausse dans la région, avec +1 point, mais en légère baisse au niveau national avec -2 points.

La part du gaz naturel ou de réseaux est un peu supérieure de 3 points dans le Nord-Pas-de-Calais à la moyenne nationale. Sur la période 1990-2005, la part de ce type d'énergie est relativement stable dans la région alors qu'elle progresse fortement au niveau national avec +4 points.

Enfin, la part de l'électricité dans la consommation régionale d'énergie est comparable à la moyenne nationale avec 23% et en nette hausse depuis 1990. En 1990, la part de ce type d'énergie était de 16,5% dans le Nord-Pas-de-Calais et de 19% en moyenne nationale.

## **Principal secteur consommateur d'énergie : l'industrie**

En 2005, dans le Nord-Pas-de-Calais, l'industrie est le principal secteur consommateur d'énergie avec une part de 50% du bilan énergétique régional contre 26,5% en moyenne nationale. Cette prépondérance de l'industrie s'explique par la nature des industries implantées en Nord-Pas-de-Calais : sidérurgie, métallurgie, cimenterie, agroalimentaire, fabrication de papier... secteurs "gourmands en énergie". Depuis 1990, la part de ce secteur recule mais de façon plus prononcée dans la région avec -10 points contre -3,5 points.

Inversement, la part de l'énergie consommée par les transports et le résidentiel tertiaire est plus faible dans le Nord-Pas-de-Calais. La part de ces secteurs ayant plutôt tendance à augmenter depuis 1990 dans la région comme en moyenne nationale.

INDICATEUR 11 - INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCONOMIE - TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Répartition de la consommation finale par type d'énergie en 2005

Unité : %

	Combustibles et minéraux solides	Produits pétroliers	Gaz naturel et de réseaux	Électricité	Bois-énergie	Autres énergies renouvelables thermiques	Consommation de vapeur
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>20,6</b>	<b>29,8</b>	<b>26,1</b>	<b>22,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,8</b>
Pays de la Loire	0,2	56,2	18,2	23,6	0,5	0,8	0,6
Midi-Pyrénées	0,2	52,8	18,8	24,6	0,9	2,2	0,5
Rhône-Alpes	1,2	46,7	23,2	25,4	0,8	0,1	2,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	13,7	41,4	16,4	24,7	0,2	1,1	2,5
Alsace	0,1	40,5	35,2	23,2	0,2	0,0	0,7
France métropolitaine	4,3	47,2	22,8	23,4	0,6	0,6	1,1

Source : Ifen, Ministère chargé de l'industrie (DGEMP, Observatoire de l'énergie), Insee, Comptes régionaux

Répartition de la consommation finale par secteur consommateur en 2005

Unité : %

	Industrie	Résidentiel tertiaire	Agriculture	Transports	Total
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	<b>50,0</b>	<b>30,1</b>	<b>0,8</b>	<b>19,1</b>	<b>100,0</b>
Pays de la Loire	17,4	43,2	3,3	36,1	100,0
Midi-Pyrénées	17,4	40,2	3,4	39,1	100,0
Rhône-Alpes	27,6	41,2	0,8	30,3	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	40,6	26,2	1,2	32,0	100,0
Alsace	35,7	37,4	1,1	25,8	100,0
France métropolitaine	26,5	38,4	1,8	33,3	100,0

Source : Ifen, Ministère chargé de l'industrie (DGEMP, Observatoire de l'énergie), Insee, Comptes régionaux

Indicateur 11 - Éléments de méthode - Définition de l'intensité énergétique de l'économie

L'intensité énergétique mesure la quantité d'énergie nécessaire pour générer une unité de production économique. Une réduction d'intensité énergétique signifie que moins d'énergie est requise pour obtenir la même production et reflète ainsi l'efficacité énergétique. Une intensité énergétique élevée correspond à une économie « gourmande » en énergie pour un niveau de PIB donné.

L'indicateur calculé pour les pays européens est le ratio de la consommation d'énergie intérieure brute (en tonnes d'équivalent pétrole) par rapport au PIB (en euros constants de 1995). La consommation intérieure brute d'énergie est calculée comme la somme de la consommation intérieure brute des cinq types d'énergie : le charbon, l'électricité, le pétrole, le gaz naturel et les sources d'énergie renouvelables. Chacune de ces énergies est calculée comme une agrégation de différentes données sur la production, l'entreposage, le commerce (import/export) et la consommation/utilisation d'énergie.

Le présent indicateur pose un problème de comparabilité entre pays, la France utilisant plutôt l'intensité énergétique « finale » quand l'Union européenne met en avant la notion d'intensité énergétique « primaire ». L'interprétation des résultats doit donc être effectuée avec prudence.

Les données régionales françaises, correspondant à une consommation finale d'énergie, sont diffusées par le Ministère chargé de l'industrie (Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, Observatoire de l'énergie, site de l'IFEN).

## Indicateur 12 - Volumes transportés de marchandises rapportés au PIB

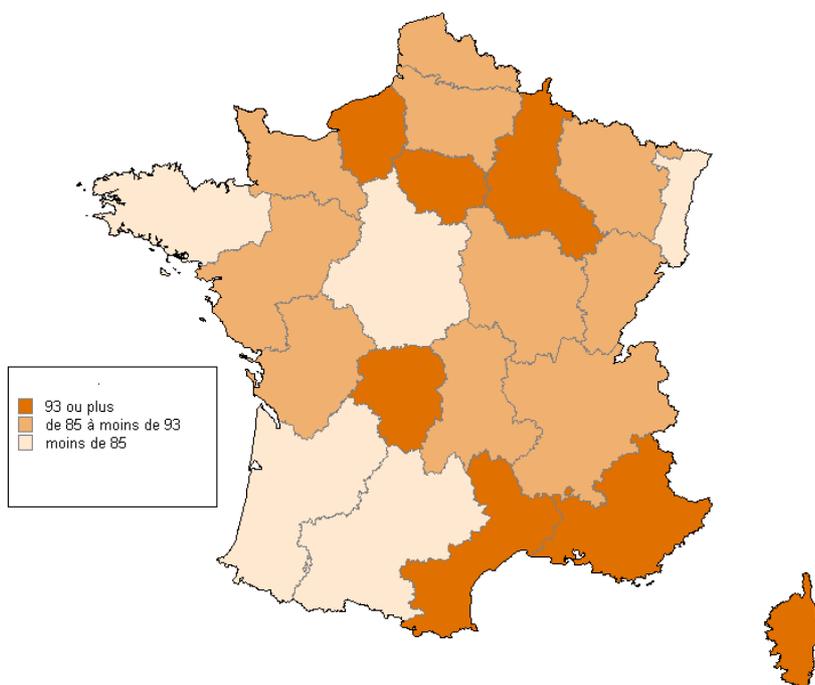
**Indice des volumes transportés de marchandises, mesuré en tonnes kilomètres, rapportés au PIB en euros constants (base 2000)** Unité : indice

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<b>Nord-Pas-de-Calais</b>	100	88	96	95	95	90	93
Rhône-Alpes	100	84	88	87	87	85	86
Provence-Alpes-Côte d'Azur*	100	100	109	106	106	98	97
Pays de la Loire	100	90	87	88	92	88	86
Midi-Pyrénées	100	82	83	82	83	77	78
France métropolitaine	100	90	92	91	92	88	89

\* y compris Corse

Source : Insee, Comptes régionaux ; Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Direction régionale de l'Equipement Nord-Pas-de-Calais, SITRAM

**Indice des volumes transportés de marchandises rapportés au PIB en 2005 (indice base 2000)**



© IGN-Insee 2008

Source : Insee - comptes régionaux base 2000, Ministère du Développement Durable - base SITRAM



Depuis 2000, le transport de fret n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que le PIB. Ce découplage de la croissance économique et du transport de marchandises est observé dans le Nord-Pas-de-Calais comme dans la plupart des régions de France métropolitaine.

La Stratégie de Lisbonne qui se veut durable a retenu des objectifs en matière de protection de l'environnement. C'est au Sommet de Göteborg, les 15 et 16 juin 2001, que le Conseil européen a ajouté un pilier environnemental à la Stratégie de Lisbonne. La stratégie européenne en faveur du développement durable comporte plusieurs priorités en matière d'environnement, dont notamment le découplage entre croissance économique et volume du transport de fret. Il s'agit de diminuer la dépendance de l'économie au transport de marchandises.

### **Un découplage de la croissance économique et de l'augmentation du transport de fret sur la bonne voie en Nord-Pas-de-Calais**

La région Nord-Pas-de-Calais, avec un indice de volume de fret rapporté au PIB égal à 93 en 2006 est dans une position favorable par rapport à l'objectif fixé pour cet indicateur : découpler croissance économique et augmentation du volume de transport de fret. Un indice inférieur à 100 traduit en effet un respect de l'objectif, une augmentation du PIB ne devant pas entraîner une augmentation proportionnelle du transport national de fret. Un indice inférieur à 100 ne signifie pas qu'il y a diminution du trafic sur la période mais que s'il y a augmentation, elle est moindre que celle du PIB. Ainsi par exemple, entre 2005 et 2006, le transport de fret a augmenté de 4,3% mais avec un indice de 93, la région respecte l'objectif fixé pour le présent indicateur.

Avec un indice supérieur de 4 points à l'indice national, la région Nord-Pas-de-Calais se situe pour cet indicateur au 13<sup>ème</sup> rang des régions françaises (sur 22 régions). Trois régions métropolitaines se démarquent avec un indice inférieur à 80 : Bretagne, Alsace et Midi-Pyrénées. Inversement, deux régions métropolitaines affichent un indice supérieur à 100 : Languedoc-Roussillon et Champagne-Ardenne.

A noter que le trafic de transit et les trafics internationaux de marchandises ne sont pas pris en compte dans le calcul du volume de transport fret que ce soit au niveau régional ou au niveau national. La situation des régions frontalières (comme l'est le Nord-Pas-de-Calais) au regard de cet indicateur peut ainsi paraître éloignée de la réalité du trafic vécu.

### **La France globalement en situation favorable au regard de cet indicateur**

Avec un indice de volume du transport intérieur de fret rapporté au PIB de 88 en 2006 (indice 100 en 1995), la France est, pour cet indicateur, dans une situation plus favorable que la moyenne de l'Union européenne à 27 pays (107) ou de l'Union européenne à 15 pays (105). Au sein de l'Union européenne, des différences importantes demeurent entre des pays comme l'Estonie, le Portugal, l'Espagne, la Grèce, la Norvège ou l'Irlande dont les économies continuent de reposer fortement sur le transport de fret et d'autres comme le Danemark, le Royaume-Uni, la Finlande, la Belgique, Chypre et la Slovaquie dont l'indicateur est inférieur à la moyenne européenne.

## Indicateur 12 - Éléments de méthode - Calcul de l'indice de volumes transportés de marchandises rapportés au PIB

Cet indicateur est une déclinaison de l'indicateur de Lisbonne qui se définit comme le ratio entre les tonnes kilomètres (modes intérieurs) et le PIB. Parmi les deux objectifs définis à Göteborg, le découplage entre croissance économique et augmentation du volume du transport de fret d'une part et une approche modale visant à stabiliser la part du transport routier en pourcentage d'autre part, le premier a donc été privilégié pour les indicateurs de la liste restreinte.

Les données concernant les transports proviennent de la base de données SITRAM (Système d'Information sur les transports de marchandises) gérée par le Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer. Le trafic de marchandises est séparé en transport national et transport international. N'est retenu ici que le trafic national de marchandises qui correspond au trafic traité par les régions de France Métropolitaine. Il est de trois types :

- trafic entrant et trafic sortant : échanges des régions entre elles
- trafic interne : échanges à l'intérieur des régions

Il n'est pas tenu compte des trafics de transit.

Les trois modes de transport comptabilisés sont ainsi la route, le fer et la voie d'eau. Le transport est mesuré en tonnes kilomètres réalisées. La tonne kilomètre est l'unité de mesure du transport de marchandises correspondant au déplacement d'une tonne de marchandises sur un kilomètre.

Les sources correspondantes sont le fichier TRM (Transports Routiers de Marchandises) qui contient des données issues de l'enquête TRM (enquête permanente sur l'utilisation des véhicules routiers) réalisée par le Service Économique, Statistique et Prospective du Ministère de l'Équipement. Le champ de l'enquête est étendu depuis 1996 aux véhicules à moteur (camion ou tracteur routier) immatriculés en France Métropolitaine :

- camions d'au moins 3 tonnes de charge utile, de moins de 15 ans d'âge et de PTAC inférieur à 36,6 tonnes,
- tracteurs routiers de moins de 15 ans d'âge et de PTRM compris entre 4,9 tonnes et 44,6 tonnes.

L'enquête est réalisée par sondage sur un échantillon de véhicules. Chacun des véhicules fait l'objet d'une enquête sur son utilisation pendant une semaine.

Le fichier fourni par la SNCF décrit les transports nationaux réalisés par wagon complet. Le transport d'armes, de munitions et de matériel militaire est exclu ainsi que le transport de colis de détail réalisé par le SERNAM. Depuis 1993, le fichier SNCF est exhaustif.

Le fichier VNF (Voies Navigables de France) contient les transports nationaux faits sous pavillon français. Les résultats incluent le trafic à la réglementation internationale sur le Rhin et la Moselle.

Les fichiers TRM, SNCF et VNF suivent le « véhicule » c'est-à-dire ne comptabilisent en international le transport d'une marchandise que s'il y a passage de la frontière par le véhicule qui effectue le transport.

# Bibliographie

- Insee Nord-Pas-de-Calais, *Femmes et hommes face à l'emploi : où en sommes-nous ?*, Dossier de Profils n°90, mai 2008
- Insee Nord-Pas-de-Calais, *Pauvretés et Territoires en Nord-Pas-de-Calais*, Dossier de Profils n°82, juin 2006.
- Insee Nord-Pas-de-Calais, *La région Nord-Pas-de-Calais parmi les régions européennes : la lecture des indicateurs de Lisbonne-Göteborg*, rapport d'étude 2006
- Insee Nord-Pas-de-Calais, *État des lieux des activités de Recherche et Développement en Nord-Pas-de-Calais*, Pages de Profils n°7, Juin 2005
- Insee Nord-Pas-de-Calais, *PIB par emploi et PIB par habitant*, Pages de Profils n°4, août 2001
- Eurostat, *Annuaire régional d'Eurostat 2007*
- Eurostat, *L'Europe en chiffres, annuaire Eurostat 2006-07*, données 1995-2005
- Conseil Économique et Social, *Dynamiser l'investissement productif en France*, Avis et rapports concernant les séances des 11 et 12 mars 2008, Rapport présenté par Monsieur Nasser Mansouri-Guilani, 2008
- Conseil Économique et Social, *Processus de Lisbonne : contribution du conseil économique et social à la préparation du sommet de printemps 2008*, Avis et rapports concernant la séance du bureau du 9 octobre 2007
- Conseil Économique et Social, *Situation de la France au regard des indicateurs de Lisbonne*, Avis et rapports concernant la séance du bureau du 13 février 2007
- Conseil Économique et Social, *Dynamique de la population active et emploi : la gestion prévisionnelle des âges à l'horizon 2010*, Avis et rapports concernant la séance du bureau du 24 octobre 2001
- Mission "L'Europe dans la mondialisation", Euromonde 2015, *Rapport en vue de la présidence française du Conseil de l'Union européenne*, Laurent Cohen-Tanugi, avril 2008
- Conseil régional, Agenda 21 régional (séance plénière de mai 2003), *Mise en pratique du développement durable en Nord - Pas-de-Calais*, adopté en janvier 2004, 129 pages  
<http://www.nordpasdecalais.fr/dd/generalites/telechargement/agenda21.pdf>
- Conseil régional, Direction de la Prospective, du Plan et de l'Évaluation, *le Développement Durable en question : l'évaluation des politiques régionales : l'initiative "Indicateurs 21", enseignement et perspectives*, Études Prospectives Régionales n°8, 2004  
[http://www.nordpasdecalais.fr/dd/generalites/telechargement/le\\_developpement\\_durable\\_en\\_question.pdf](http://www.nordpasdecalais.fr/dd/generalites/telechargement/le_developpement_durable_en_question.pdf)
- Conseil régional, Direction de la Prospective, du Plan et de l'Évaluation, *Des indicateurs régionaux de développement humain dans le Nord-Pas-de-Calais et la Wallonie, Initiative "Indicateurs 21"*, Jean Gadrey, Michel Laffut, Christine Ruyters, Études Prospectives Régionales n°10, 20046  
[http://www.nordpasdecalais.fr/dd/generalites/telechargement/indicateurs\\_regionaux\\_de\\_developpement\\_humain.pdf](http://www.nordpasdecalais.fr/dd/generalites/telechargement/indicateurs_regionaux_de_developpement_humain.pdf)